

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2016/03/08-01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 08 mars 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

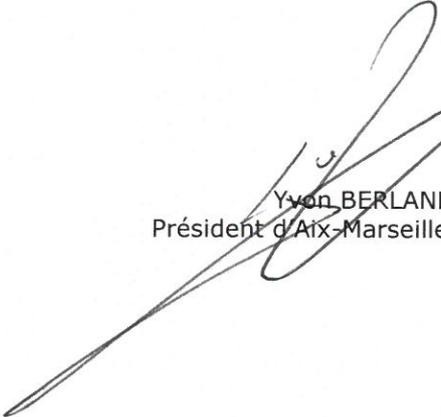
OBJET : Rapport annuel d'activité pour l'année 2015 (bilan)

Le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité présenté par le Président pour l'année 2015. Ce bilan est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 08 mars 2016


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université





BILAN 2012-2015

Aix-Marseille Université

Après bientôt quatre années d'existence de l'université d'Aix-Marseille (AMU), nous pouvons présenter un bilan qui répond aux objectifs que nous nous étions fixés et faire les constats suivants :

- Aix-Marseille Université bénéficie aujourd'hui d'**une organisation politique** claire et d'**une structuration administrative et technique** fonctionnelle et unifiée ;
- en matière de **recherche**, un important effort a été mené pour soutenir la **recherche fondamentale** et développer **l'interdisciplinarité**, axe stratégique de développement de notre université ;
- grâce à la fusion, le **projet IDEX** porté par Aix-Marseille Université avec ses 7 partenaires (CNRS, Inserm, IRD, CEA, AP-HM, IEP d'Aix-en-Provence, ECM) a été labellisé dans le cadre du PIA (Programme d'investissements d'avenir) ;
- en matière de **formation**, l'effort porté a déjà contribué à l'harmonisation des pratiques entre composantes et **l'innovation pédagogique** ;
- **la vie étudiante** a été accompagnée au travers du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) et en développant des actions en matière de culture et de sport ;
- **l'insertion professionnelle** a été au cœur de nos préoccupations, faisant naître de nouveaux dispositifs, dont celui du soutien à l'entrepreneuriat étudiant ;
- Aix-Marseille Université est désormais identifiée par les collectivités et les entreprises comme un acteur majeur du **développement du territoire** avec une multiplication de partenariats qui ont été tissés avec les acteurs socio-économiques ;
- la politique en matière de patrimoine a été ambitieuse au travers du **Plan Campus** dont AMU a pu bénéficier avec la dynamique de la fusion et d'un contrat de plan État-Région qui a privilégié les campus non immédiatement concernés par ce plan ;
- **les relations internationales** se sont structurées au bénéfice de la recherche, de la formation et du rayonnement d'Aix-Marseille Université grâce à la définition d'une stratégie précise et concertée avec nos partenaires du site ;
- dans ce contexte de changement, une attention toute particulière a été portée aux **conditions de travail des personnels et aux actions d'accompagnement** en matière sociale.

Ce bilan présente les actions menées de 2012 à 2015 dans toutes les missions que porte l'université. Il est le résultat d'un **engagement collectif** pour notre **service public** et il est aussi une façon de mesurer l'importance du travail accompli.

1/ Une organisation inscrivant Aix-Marseille Université dans la modernité

A/ Une organisation politique clairement identifiée

« **Une organisation inscrivant AMU dans la modernité** », tel était notre engagement de 2012. Depuis février 2012, les membres de la gouvernance se sont réunis chaque mardi matin avant de rencontrer l'ensemble des doyens et directeur-trice-s de composantes pour échanger sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'université. Un séminaire annuel de gouvernance a permis de dégager collégalement les orientations stratégiques de l'établissement au fur et à mesure de la mise en place de la nouvelle université. Les différentes instances de l'université ont fonctionné de manière démocratique et les avis et décisions qu'elles ont pu proposer ou prendre ont été largement diffusés par différents supports de communication.

AMU a défini **ses 5 secteurs disciplinaires** (Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines ; Droit et Sciences politiques ; Économie et Gestion ; Santé ; Sciences et Technologies), au sein desquels a été opérée la fusion des facultés de sciences, d'économie-gestion, celle des deux écoles d'ingénieurs et des instituts des sciences de l'univers (créant l'OSU-PYTHEAS). En 2013, le nombre de composantes d'AMU s'est stabilisé à 19, suite à la fusion des 3 IUT (créant le plus grand IUT de France) tandis que l'ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation) a succédé à l'IUFM. IUT et ESPE forment ainsi **le 6^e secteur d'AMU, le secteur pluridisciplinaire**.

En 2014, l'évolution des statuts d'AMU a permis la mise en conformité de l'établissement avec la loi ESR. Ainsi, la Commission formation et vie universitaire et la Commission recherche ont été créées et le Conseil Académique (CAC), plénier et restreint, a été mis en place.

B/ Des instances d'aide au pilotage fonctionnelles

Conformément aux statuts de l'université, nous avons mis en place des instances d'aide au pilotage :

- Le conseil d'orientation du système d'information (COSI)
- Le comité d'orientation de la politique patrimoniale (COPPAT)
- Le comité de valorisation.

D'autres instances ont été créées afin d'éclairer les choix de l'université dans différents domaines stratégiques comme :

- Le conseil d'orientation de la vie étudiante (COVE)
- La commission des relations internationales (CORI)
- Le conseil d'orientation du développement durable (CDDD)
- Le comité d'audit interne.

Nous avons préparé la venue, en septembre 2015, du **conseil d'orientation scientifique** (COS).

Les directoires de la recherche et de la formation ont rendu leur premier rapport d'activité à la gouvernance en 2013. En 2014, AMU a produit son premier bilan social et, en 2015, un rapport annuel de gestion exhaustif sur l'activité d'AMU a été présenté en Conseil d'Administration.

C/ Une nouvelle structuration administrative opérationnelle

Comme nous nous y étions engagés, la structuration administrative et technique (**projet Origamu**) s'est finalisée en septembre 2014. Après un important travail collectif sur une période allant de septembre 2012 à septembre 2014, cette structuration, menée entièrement en interne, a inclus la définition des organigrammes, la rédaction de procédures et de contrats de service. Il s'agissait de penser une organisation et une structuration des services administratifs centraux et des services communs pour les activités d'AMU, tenant compte des nouvelles réalités de l'établissement, évitant les doublons, visant l'efficacité du fonctionnement tout en prenant en considération les aspirations des personnels en termes de carrière et de lieu d'exercice. Aujourd'hui, la répartition des services et des directions tient compte des souhaits de mobilité ou de non-mobilité exprimés par les agents, du maillage nécessaire du territoire et de la taille d'AMU, répartissant les responsabilités administratives entre composantes, campus et directions centrales.

À chaque étape du projet Origamu, les instances de l'université ont été associées et ont approuvé les propositions faites. Le Président s'est personnellement beaucoup investi tout au long de cette démarche, allant à la rencontre des personnels sur tous les sites pour expliquer les enjeux et les modalités de cette structuration, pour entendre les réactions et ajuster le projet. Il a ainsi, au mois de septembre 2013, participé à 45 réunions et rencontré quelque 620 personnels

Quelques chiffres : au total, 493 fiches de postes ont été diffusées. Parmi les 500 agents ayant émis des vœux de positionnement sur ces postes, 20% occupaient des fonctions qui n'étaient pas concernées par la nouvelle structuration. Origamu a donc été l'opportunité d'évolutions fonctionnelles à priori non envisagées jusqu'alors. 500 réunions individuelles ont ensuite permis aux agents de mieux connaître le poste auquel ils aspiraient. La préparation de la nouvelle affectation des personnels a nécessité 3 mois de travail intense à l'issue de laquelle la CPE (Commission paritaire d'établissement) a approuvé toutes les propositions à une très large majorité.

Les déménagements ont alors été orchestrés pour installer près de 900 agents dans leurs nouveaux bureaux. Dans le même temps, des formations d'adaptation aux nouveaux postes ont concerné près de 2 000 personnels.

C'était la première fois qu'une université française menait un projet d'une telle envergure en mobilisant uniquement ses compétences internes, comptant sur la qualité de son dialogue social et l'engagement de tous. Nous pouvons nous féliciter d'avoir réussi, dans les délais impartis, à structurer nos services administratifs de façon opérationnelle, réaliste et avec l'aide de tous. Bien évidemment un bilan est en cours et pourra justifier quelques adaptations nécessaires.

D/ Une situation financière progressivement assainie

La situation financière de l'université, très périlleuse en 2012, a progressivement été maîtrisée grâce à **une gestion saine et rigoureuse**, dans un contexte national dégradé ces deux dernières années.

La situation constatée en 2012 était très délicate : le déficit du budget consolidé des trois anciennes universités après l'exercice 2011 (alors que nous n'étions pas encore fusionnés) s'élevait à - 21,5 M€, le déficit de fonctionnement s'élevant à - 5,1 M€.

C'est en 2013 que le budget primitif a été réellement construit par l'équipe d'AMU, selon un mode opératoire professionnel et rigoureux incluant une quarantaine de réunions de dialogue de gestion avec les composantes et les services.

En mars 2013, j'ai communiqué à toutes et tous, via la newsletter « AMU Info », la diminution de 4,6% de la dotation financière du MESR pour le fonctionnement de notre université par rapport à celle de 2012. Aussi, le budget de fonctionnement d'AMU se devait de diminuer d'autant, nous obligeant à reconsidérer le niveau de nos dépenses en cours d'exercice.

En mai 2013, le résultat de fonctionnement pour l'année 2012 affichait un solde positif, s'élevant à + 5 M€, grâce à la maîtrise des dépenses de gestion courante et des dépenses de personnels. Nous avons également réussi à faire en sorte que le prélèvement sur le fonds de roulement se limite à 1,3 M€ (alors que le budget prévisionnel 2012 envisageait un prélèvement de 12 M€).

La construction du deuxième budget d'AMU s'est faite de la même façon en tenant **des conférences budgétaires** ne s'appuyant pas sur les crédits obtenus en année n-1 mais sur les besoins justifiés de l'année n.

En décembre 2013, ce budget prévisionnel 2014 prévoyait un résultat de fonctionnement bénéficiaire de plus 6,6 M€, avec un besoin en prélèvement sur fonds de roulement de 10,1 M€.

En avril 2014, le compte financier 2013 faisait apparaître un résultat de fonctionnement positif de 5,4 M€, et un prélèvement sur fonds de roulement de 4,9 M€ seulement.

La construction du budget initial d'AMU pour l'année 2015 a été le fruit d'un travail complexe dans un contexte financier national difficile où AMU n'a disposé d'aucune visibilité sur sa subvention pour charge de service public. Il a également fallu faire face à l'absence de compensation par l'État de certaines dépenses de masse salariale à hauteur de 15 M€ pour les deux années 2014 et 2015. Un minutieux travail d'élaboration budgétaire a été mené de concert avec les composantes, les unités de recherche et les directions centrales. Le budget prévisionnel s'établissait ainsi à 731,1 M€, dont 520 M€ de masse salariale.

En mars 2015, le compte financier 2014 a été approuvé par le CA, présentant un résultat positif de 1,3 M€.

La stagnation de la subvention pour charge de service public couplée à la hausse des charges de personnel, le plus souvent en lien avec des décisions nationales, explique le résultat en baisse par rapport à l'année précédente. La capacité d'autofinancement restait cependant positive (14 M€) et le fonds de roulement augmentait de 3,2 M€ pour atteindre 62,1 M€.

Dans ce contexte financier difficile, mais maîtrisé, il est important de souligner que **les comptes de l'université ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes, deux années consécutives 2013 et 2014.**

2/ Une recherche structurée, soutenue et conduite en partenariat avec les organismes de recherche

A/ Une structuration au service d'un potentiel scientifique exceptionnel

AMU est **une grande université de « recherche intensive »** associée aux grands acteurs nationaux de la recherche : CNRS, Inserm, IRD, EHESS, CEA, IFSTTAR, INRA... avec lesquels elle partage la responsabilité de 80% de ses 130 structures de recherche.

Depuis plusieurs années, elle développe avec tous les partenaires et plus particulièrement le CNRS et l'Inserm une dynamique commune en matière de recherche induite par des opérations structurantes et des projets innovants : le Contrat de Plan État/Région, les contrats d'objectifs partagés, les programmes d'investissements d'avenir, la mutualisation de moyens autour de plate-formes technologiques... élaborés pour le site d'Aix-Marseille.

L'objectif commun a été de renforcer la visibilité et le rayonnement international de la recherche menée sur le site en consolidant ses secteurs d'excellence et en créant les conditions favorables à l'émergence de nouvelles thématiques à l'interface de plusieurs champs spécifiques au site.

Pour créer les conditions de réussite de cette ambition, Aix-Marseille Université a signé avec l'ensemble des partenaires des accords-cadres qui établissent une stratégie de la recherche concertée et **une politique scientifique partagée**. Ces accords font également état du développement **d'une politique commune de valorisation de la recherche et d'une politique de coopération internationale convergente**. De nouveaux accords ont été signés avec le CEA et l'EHESS afin d'intensifier nos partenariats et de conforter notre politique avec l'ensemble des acteurs majeurs de la recherche de notre territoire.

En interne, **la dotation aux unités de recherche a été augmentée de 25% dès l'année de la fusion puis a été maintenue chaque année**, malgré un contexte financier national défavorable.

Un « bonus performance » a été créé et appliqué depuis 2013 selon des critères objectifs et identiques chaque année : le respect de la charte des publications, l'application des recommandations de l'AERES et la capacité des unités de recherche à établir un budget consolidé.

Pour favoriser les activités de recherche des maîtres-tes de conférences nouvellement recruté-es, nous avons instauré une modulation des services d'enseignement avec une possibilité de décharge de 64 heures : 25 décharges sont accordées par an.

Dès 2012, l'harmonisation des procédures pour tous les acteurs de la recherche a contribué à renforcer l'identité d'AMU (à travers par exemple la charte de lutte contre le plagiat, la charte documentaire, la charte des publications ou encore le règlement intérieur du comité d'éthique).

Face à la compétition internationale et pour répondre aux défis et enjeux sociétaux, **5 pôles de recherche interdisciplinaires et intersectoriels (PR2i)** ont été créés en 2013 afin d'afficher les réelles forces interdisciplinaires de la recherche et faire émerger des projets interdisciplinaires. Pôles

transversaux, ils sont portés par les unités de recherche sur une base thématique. Les 5 pôles ont été structurés en cohérence avec les cinq axes thématiques d'A*Midex : énergie, environnement-planète-univers, santé et sciences de la vie, sciences et technologies, sociétés-cultures-échanges.

Afin de faire de l'information scientifique et technique le bien commun de la communauté scientifique, nous avons créé, dès 2013, HAL-AMU, archives ouvertes et gratuites pour les publications des enseignant·e·s-chercheur·e·s d'AMU. Grâce aux dépôts effectués, **HAL-AMU compte aujourd'hui plus de 30 000 notices et près de 10 000 publications en texte intégral.**

Comme convenu, les 12 écoles doctorales d'AMU ont été conservées au sein **d'un collège doctoral** et la dynamisation de l'insertion professionnelle des doctorant·e·s a été soutenue notamment avec l'organisation annuelle de la semaine des Doctoriales.

B/ Un rayonnement scientifique soutenu et encouragé

Afin de mieux défendre l'activité de recherche et d'améliorer son rayonnement, **une cellule « études bibliométriques »** a été créée en 2014. Dans certains secteurs en effet, les aspects quantitatifs et qualitatifs de la production scientifique sont un paramètre majeur dans l'évaluation de la recherche des établissements. Pour relever ces défis, la nouvelle cellule a pour objet :

- l'étude de l'impact des programmes d'investissement d'avenir (A*Midex, LABEX, Equipex...) sur la qualité de la production scientifique d'Aix-Marseille Université ;
- la caractérisation de la recherche d'AMU : étude de la production d'AMU par champ disciplinaire.

Concernant les **coopérations internationales** de recherche, un état des lieux très complet des collaborations établies dans le cadre d'accords (LIA, GDRE, GDRI, échanges bilatéraux..) a été réalisé par aire géographique, par domaine disciplinaire, par unité de recherche et par établissement étranger.

Dans le domaine de la coopération scientifique internationale, Aix-Marseille Université affiche une grande diversité disciplinaire – tous les secteurs d'AMU sont représentés – répartie au sein de cinq grandes aires géographiques : l'Europe, l'Afrique, les Amériques, l'Asie, la Méditerranée du sud et le Proche et Moyen-Orient.

En matière de domaine scientifique, le secteur Sciences et Technologies constitue, au sein d'AMU, la plus grande part (55%) de la coopération scientifique devant celui de la Santé (19%), des Arts, Langues, Lettres, Sciences Humaines et Sociales - ALLSH (15,5%), de l'Économie & Gestion (7%) et du Droit & Science politique (3,5%).

En matière d'aire géographique, l'Europe représente près de la moitié des collaborations internationales (47%), suivie de l'Amérique du nord (16%), la Méditerranée du sud (12%), l'Asie et l'Amérique latine, à parts égales (9%), l'Afrique (4%) et l'Océanie (3%).

Les pays avec lesquels Aix-Marseille Université collabore le plus sont les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et le Brésil.

Ce travail nous sert aujourd'hui de base pour orienter notre stratégie en matière de recherche internationale.

Le site est également impliqué dans des coopérations structurantes, que ce soit des Groupements de Recherche Internationaux - GRI (plus de 15 en sciences humaines et sociales, en économie, en droit, en santé, en environnement, en mathématiques et en physique) ou des Laboratoires Internationaux Associés - LIA : près de 20 essentiellement en sciences et technologies.

Concernant les **programmes européens**, la création d'AMU a été une belle opportunité pour les équipes du site. La masse critique, la visibilité de la recherche, le vivier de compétences et de champs disciplinaires ainsi que la multiplicité des acteurs ont été des atouts déterminants dans les programmes européens très structurants et ont ouvert de belles perspectives pour l'actuel programme Horizon 2020.

Dans le cadre du 7^e PCRD, le nombre de projets acceptés a plus que doublé par rapport au 6^e PCRD (2002-2006), pour une subvention européenne de plus de 36,5 M€.

Le travail de la cellule Europe a ainsi permis à AMU, dès 2013, d'occuper **la 3^e place nationale** en nombre de participations au programme Coopération. Pour la qualité de la gestion des projets européens, AMU, avec sa filiale Protisvalor, a été la **première université française à obtenir la certification européenne de méthodologie**.

Les années 2014 et 2015 ont été marquées, entre autres, par l'intérêt manifeste des représentants européens pour la communauté d'AMU avec la visite du Président de l'ERC, M. Bourguignon, puis la venue du Vice-président européen, M. Katainen, après qu'une délégation d'Aix-Marseille Université se soit rendue avec la Région PACA en novembre 2014 à Bruxelles.

C/ Une valorisation de la recherche en forte progression

Après une année de transition liée à la fusion et à la mise en place de la SATT (Société d'accélération de transfert de technologie) Sud-Est en 2012, l'activité de valorisation est de nouveau importante et en progression par rapport à l'activité cumulée des 3 précédentes universités.

L'université a mis en place un **comité de valorisation** associant tous les acteurs régionaux de la valorisation, un représentant de chacune des 19 composantes d'AMU, des membres experts de l'université, d'A*Midex, de Protisvalor, de la DIRRECTE, de la CDC, de la DRRT, de l'AP-HM, de la Région, des organismes de recherche et de la SATT Sud-Est. Ce comité est co-présidé par le Vice-président recherche et le Vice-président délégué à la valorisation d'AMU et se réunit une fois par mois pour traiter et examiner l'ensemble des questions liées aux projets de valorisation du site (demandes de délégations, projets FUI, projets ANR et transfert, licences et brevets SATT, projets de créations d'entreprises, arbitrage projets de valorisation, locaux/hébergement de start-up, point contrats, gestion des litiges).

Quelques chiffres :

Sur 2012 :

- Programme 7^e PCRD : 9 M€ pour 24 contrats
- Contrats privés : 8,7 M€ pour 240 contrats
- Contrats publics : 15 M€ pour 239 contrats dont 6 M€ pour 39 contrats ANR
- Déclarations d'inventions : 80 déclarations d'inventions

- Nombre de titres de Propriété intellectuelle (brevets et logiciels) déposés : 25
- Nombre de licences : 12
- Start-up créées : 9.

Sur 2013 :

- Programme 7^e PCRD : 4,7 M€ pour 15 contrats
- Contrats privés : 10,7 M€ pour 270 contrats
- Contrats publics : 28 M€ pour 345 contrats dont 4,8 M€ pour 31 contrats ANR
- Déclarations d'inventions : 77 déclarations d'inventions
- Nombre de titres de PI (brevets et logiciels) déposés : 48
- Nombre de licences : 15
- Start-up créées : 6.

Sur 2014 :

- Programme H2020 : 5 M€ pour 16 contrats
- Contrats privés : 12 M€ pour 279 contrats
- Contrats publics : 20,4 M€ pour 346 contrats dont 5,8 M€ pour 44 contrats ANR
- Déclarations d'inventions : 111 déclarations d'inventions
- Nombre de titres de PI (brevets et logiciels) déposés : 50
- Nombre de licences : 16
- Start-up créées : 10.

Au total sur les années 2012 à 2014, l'activité contractuelle des unités de recherche gérée pour les contrats privés et les contrats européens par Protisvalor, a progressivement augmenté :

- **le montant total des contrats s'élève à 114 M€ pour 1826 contrats** : 31,4 M€ de contrats privés, 64 M€ de contrats publics et 19 M€ de programmes européens 7^e PCRD et H2020
- le nombre de déclarations d'inventions est de 268
- le nombre de titres de propriété intellectuelle (brevets et logiciels) s'élève à 123
- le nombre de licences est de 43
- **25 start-up** ont été créées.

Depuis la création d'Aix-Marseille Université, des structures adaptées et modernes relatives aux différentes étapes de la valorisation de la recherche ont été mises en place : Instituts Carnot, Institut Hospitalo-Universitaire, Démonstrateur industriel MImAbs, plate-formes scientifiques et technologiques... Les méthodologies ont été certifiées, les résultats sont probants. AMU a également mené un travail pour obtenir une **bonne cohérence de l'écosystème** doté de multiples outils dédiés.

Un accent a été mis, lors du premier semestre 2015, sur les plate-formes scientifiques du site d'Aix-Marseille, en collaboration avec les partenaires du site. Cette offre sera un outil stratégique dans le cadre du partenariat privé/public et source de projets de recherche partagés à plus grande échelle.

Enfin, **de nombreux accords-cadres ont été signés avec des partenaires industriels pour le développement de nouveaux projets de recherche.**

D/ Une diffusion de la culture scientifique et technique dynamique

Chaque année depuis 2012, nous avons mené des actions pour **sensibiliser les plus jeunes à la science et au patrimoine scientifique d'Aix-Marseille Université**. Au-delà des ateliers scientifiques animés par des chercheur·e·s et doctorant·e·s et qui accueillent plus de 3 000 élèves de primaire chaque année, des événements animent les villes du territoire : *les Souks des sciences, les Journées européennes du patrimoine scientifique, la Fête de la science...*

En 2013, dans le cadre de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture, AMU a organisé un lieu d'exposition, de rencontres et d'ateliers sur le thème des « 7 trésors de la recherche », en collaboration avec le CNRS et l'Inserm.

En 2014, AMU a initié la première réunion des Vice-présidents en charge de la culture scientifique des universités françaises, aujourd'hui constitués en réseau.

En 2015, AMU s'associe avec les universités de Bourgogne, Franche-Comté et Normandie pour mutualiser les formations des doctorant·e·s à la médiation scientifique. Les collections d'AMU sont rendues accessibles aux chercheur·e·s du monde entier grâce aux inventaires dans des bases nationales et internationales. La mise en place des mercredis du patrimoine d'AMU et d'un carnet de recherche « Tresoramou » ont aussi permis d'exposer au public les grandes découvertes réalisées au sein de notre université.

Par ailleurs, nous avons inscrit deux ensembles remarquables présents sur le site de Saint-Charles à la protection au titre **des monuments historiques** par la commission départementale des objets mobiliers, les salles de Travaux Pratiques et la salle Pasteur de l'Institut de Chimie et le Musée colonial de Marseille, contribuant ainsi à la mise en lumière d'un patrimoine scientifique universitaire insoupçonné.

Enfin, le service commun des presses universitaires (SCPU) est né de la réunion des Presses Universitaires de Provence (PUP) et des Presses Universitaires d'Aix-Marseille (PUAM). Il contribue à l'une des missions constitutives de l'université : la diffusion des connaissances. Auparavant principalement spécialisé dans la publication d'ouvrages dans le secteur ALLSH et le secteur Droit, le service commun s'est ouvert aux autres disciplines, telles que les sciences, la technologie, la santé ou encore le management public. De nouvelles collections, notamment trans-disciplinaires, ont ainsi vu le jour et des co-éditions PUAM/PUP ont permis de profiter des forces de chacune de ces deux entités. Le service commun s'est également largement ouvert au numérique : plus d'une centaine de titres sont accessibles via le portail openedition.books et un certain nombre de revues des PUP sont désormais disponibles sur le site revue.org. Avec 90 ouvrages et 29 périodiques publiés en 2014, le SCPU est à la fois la vitrine et le témoin du dynamisme de la recherche au sein de notre université.

E/ La création d'un comité d'éthique

AMU a prévu dans ses statuts un comité d'éthique afin de répondre aux interrogations des chercheur·e·s, enseignant·e·s, et personnels BIATSS sur les questions éthiques qui peuvent se poser en matière de recherche. Le Comité est composé de 11 membres bénévoles représentant les grandes disciplines de l'université et d'un président.

Lieu d'échanges pluridisciplinaire, le comité d'éthique examine les conditions de réalisation des essais expérimentaux sur l'humain et de recherches expérimentales sur les comportements humains menées par les UMR du site. Il donne un avis sur les sujets de recherche dits « non interventionnels ».

Cette évaluation est demandée dans le cadre de différentes démarches :

- exigence de l'approbation d'un « institutional review Board » - Comité d'éthique par les grandes revues internationales ;
- soumission en réponse à un appel d'offres national (ANR), européen (H2020) ou international ;
- demande d'avis de la part d'une équipe sur sa démarche scientifique.

Depuis sa création fin 2013, **le comité éthique s'est réuni chaque mois et a examiné une centaine de dossiers de disciplines diverses**. Un travail a également été mené avec l'AP-HM pour étudier la possibilité de mettre en ligne le formulaire de consentement au moment de l'entrée du patient à l'AP-HM. Ce document serait inclus dans le dossier électronique du patient et permettrait par la suite d'effectuer des recherches tout en ayant obtenu le consentement du patient en amont.

F/ Le renforcement de l'IMéRA

En 2013, nous avons souhaité que l'IMéRA, anciennement association loi 1901, devienne une fondation universitaire d'AMU. L'objectif était double : promouvoir et expérimenter l'interdisciplinarité en menant une politique d'excellence d'envergure internationale et renforcer l'attractivité d'AMU par la vitrine de qualité de la recherche au plus haut niveau que représente l'IMéRA. De nouveaux locaux ont été inaugurés en 2015, qui permettent désormais d'accueillir simultanément et dans les meilleures conditions l'intégralité des résident·e·s-chercheur·e·s (entre 25 et 35) sur un même site. L'institut a en effet vocation à accueillir des chercheur·e·s et des artistes étrangers en résidence, entre 3 et 12 mois, ainsi que des équipes multidisciplinaires porteuses d'un projet collectif qui développent leurs projets de recherche en lien avec les 130 unités de recherche d'AMU.

Les recherches, tournées vers l'interdisciplinarité, développent les interactions entre sciences humaines et sociales (SHS) et sciences exactes, expérimentales, de la santé, ainsi que les relations entre arts et sciences. Sur les trois dernières années, 50 % des résidences relevaient des sciences humaines et sociales, 20 % des sciences exactes ou expérimentales, 30 % de l'axe arts-sciences.

L'IMéRA participe ainsi activement, depuis 2013, **à la structuration de la recherche interdisciplinaire sur le site d'Aix-Marseille**, en accueillant des rencontres ou en participant à l'organisation mensuelle de cours doctoraux en collaboration avec le Collège doctoral et les PR2I ; cela vient s'ajouter aux quelque 70 manifestations scientifiques organisées en 2014-2015.

En plus de son appel à candidatures général, l'IMéRA a également mis en place depuis 2013 des appels à candidatures spécifiques avec les Labex BLRI, AMSE, OT-Med, LabexMed et quelques institutions partenaires (Inserm, MuCEM, Département des Bouches-du-Rhône), pour accueillir des chercheur·e·s de haut niveau sur des thématiques à forte vocation interdisciplinaire. Ces dispositifs, auxquels on doit aussi ajouter le programme européen d'accueil en résidence Eurias, qui finance l'accueil de deux résidents annuels, ont donc permis à la fois d'inscrire durablement l'IMéRA dans **la politique de site** et d'augmenter sa **visibilité internationale**.

L'IMéRA, qui reçoit maintenant près de 300 candidatures internationales par an, répond ainsi désormais aux principaux critères de labellisation d'un institut d'études avancées :

- un budget conséquent (973 k€ en 2015, financé à hauteur de 84% par le RFIEA, l'ANR, les partenaires locaux) propice à la mise en œuvre d'une politique d'invitation pluriannuelle, au moins équivalente à 140 mois chercheurs par année académique. Ces financements extérieurs devraient être reconduits en décembre prochain pour la période 2016-2020 ;
- des espaces de résidences et de travail dédiés ;
- une politique d'invitation sélective et déployée sur de larges horizons interdisciplinaires.

Fort de ce constat, l'IMéRA devrait d'ailleurs pouvoir postuler en 2016 pour intégrer, en qualité de membre, le prestigieux réseau international des *University Based Institutes for Advanced Study* (UBIAS) et le réseau européen *European Institutes for Advanced Study* (NETIAS), qui regroupe les 17 principaux instituts d'études avancées européens.

3/ Une formation associant acquisition de connaissances et développement de compétences pour une insertion professionnelle réussie

A/ Un déploiement harmonisé de l'offre de formation

Dès le début de l'année 2012, un travail intense a été mené par les composantes et le CEVU pour mettre en place **le contrat d'établissement d'Aix-Marseille Université** avant la rentrée universitaire 2012-2013. Nous pouvons relever notamment :

- la définition des modalités de contrôle de connaissances, simples et équilibrées, avec une trame générale permettant des marges de manœuvre pour les composantes souhaitant concilier leurs spécificités disciplinaires ou de public ;
- l'adoption d'une charte des examens et d'une charte de lutte contre le plagiat ;
- la généralisation des commissions pédagogiques dans les composantes ;
- la déclinaison AMU du référentiel national des équivalences de service et la définition des fonctions éligibles à la prime de responsabilité pédagogique ;
- la transformation de la première année du second cycle des études de santé conformément à la récente réforme des études dans ce secteur ;
- l'adoption des formats AMU des diplômes d'établissement.

En 2013, de nouvelles maquettes d'enseignement pour les masters « Enseignement et Formation » ont été conçues dans le cadre de la création de l'ESPE. Nous avons également mené une première campagne d'habilitation pour nos diplômes d'établissement. Après plusieurs mois d'échanges internes, une nouvelle architecture d'intitulés de mentions conforme à la nouvelle nomenclature ministérielle pour l'offre de formation « licence » d'Aix-Marseille Université a été approuvée par les instances de l'université et le MESR.

Le **dispositif d'évaluation des formations et des enseignements** a été approuvé avec l'adoption de plusieurs textes par les instances centrales. Ce dispositif a permis d'initier un processus qualité assurant une harmonisation optimale de l'Évaluation des Formations et des Enseignements par les Étudiants (EFEE) au niveau d'AMU.

L'**outil ROF** (Référentiel de l'offre de formation) a été déployé progressivement dans les composantes. De nombreuses améliorations ont été apportées à l'application notamment au niveau de la modélisation des diplômes et de la présentation du catalogue des formations.

Les inscriptions administratives en ligne se sont généralisées pour les L1 (primo et réinscriptions).

Les bonus « Engagement étudiant », « Sport » et « Culture » ont été créés et harmonisés à l'échelle d'Aix-Marseille Université, tout comme ont été harmonisées les modalités de certification associées au C2i.

Nous avons adopté **un guide des commissions pédagogiques** précisant les règles et critères régissant l'inscription à l'université pour les étudiant·e·s ne disposant pas du diplôme d'accès de plein droit.

La commission Formation a élaboré le **référentiel de compétences pédagogiques universitaires d'AMU**, qui est le premier référentiel du genre en France.

Nous avons créé **une charte des diplômes en partenariat international**. Sur cette base, nous avons dressé un bilan et formulé des recommandations pour certaines de ces formations.

Une réflexion sur la mise en place d'une filière « Livre » a été partagée avec tous les acteurs concernés, responsables pédagogiques et professionnels.

Enfin, nous avons donné une impulsion importante à la description de nos diplômes nationaux en termes de compétences et de métiers visés. Une action d'ampleur a été déployée pour créer et mettre à jour les fiches RNCP (répertoire national des compétences professionnelles) de nos formations grâce notamment à la nomination de référent·e·s dédié·e·s dans chaque composante et l'accompagnement des responsables pédagogiques. 60 fiches ont ainsi été publiées à ce jour.

B/ Une pédagogie innovante et évaluée

Le processus continu d'amélioration de la qualité de la formation était un enjeu clairement annoncé.

La création du Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (**CIPE**) a constitué une démarche novatrice regroupant trois missions : accompagnement des enseignant·e·s pour l'innovation pédagogique ; TICE ; évaluation des formations et des enseignements.

En 2013, la mise en place **d'une plate-forme unique de cours en ligne** nommée AMeTICE fusionnant les deux plate-formes pédagogiques préexistantes a mobilisé de nombreux personnels durant 7 mois. Aujourd'hui, AMU propose 3 400 cours en ligne sur AMeTICE et nous dénombrons 42 800 comptes étudiants et 4 164 comptes enseignants.

Dans le domaine de **la formation à distance**, AMU a choisi en 2014 de développer des MOOCS dans les domaines où sa valeur ajoutée est indéniable à l'échelle internationale. Deux MOOCS sont aujourd'hui finalisés dans le domaine du langage (Le Langage entre Nature et Culture) d'une part, et de l'astrophysique (« du système solaire au big bang ») d'autre part. Ils sont accessibles sur la plate-forme nationale FUN-MOOC. Deux autres MOOCs sont en préparation et verront le jour début 2016.

Dans le cadre des Café-TICE organisés régulièrement depuis des années, des rencontres conviviales ont permis de nombreux échanges d'expériences entre enseignant·e·s alors que, dans un cadre plus formel, le CIPE a tenu chaque printemps son colloque annuel. À l'attention des étudiant·e·s, les stages Practice ont été reconduits d'année en année.

Les étudiant·e·s de niveau licence, dans 7 composantes, ont été interrogé·e·s par questionnaire pour connaître leur appréciation sur la qualité des formations et des enseignements. Les résultats ont été analysés et commentés à différents niveaux dans les composantes et en Commission Formation.

Deux diplômes d'établissement de pédagogie universitaire, l'un dans un format court « CESU », l'autre dans un format plus approfondi « DESU », sont désormais proposés pour approfondir le développement des compétences en pédagogie universitaire.

En 2014, nous avons lancé le premier appel à projets du **fonds d'intervention pédagogique (FIP) d'Aix-Marseille Université** : nous avons pu attribuer 100 000 euros pour cinq projets pédagogiques innovants. En 2015, 10 projets ont été lauréats pour un montant de 200 000 euros.

Nous avons également défini les critères de **la prime d'engagement pédagogique (PEP)** afin de reconnaître et valoriser les enseignant·e·s particulièrement investi·e·s dans l'innovation pédagogique. Une première campagne d'attribution de cette prime se tient en fin d'année universitaire 2015.

Dans le souci de moderniser nos enseignements et méthodes, de nombreux groupes de travail se sont réunis autour de sujets tels que la formation ouverte à distance, les conseils de perfectionnement, l'encadrement des stages ou encore le dossier de valorisation pédagogique.

C/ L'insertion professionnelle comme préoccupation permanente

L'insertion professionnelle, mission dévolue aux universités au même titre que la formation et la recherche, était une priorité affichée en 2012. Cette priorité s'est notamment concrétisée par la généralisation, dans les maquettes de formation, des modules de connaissance du monde de l'entreprise et des métiers.

Chaque année depuis la naissance d'AMU, **plusieurs événements dédiés à l'information, à l'orientation et à la réorientation** ont bénéficié aux futur·e·s étudiant·e·s afin de les aider à se projeter dans un parcours d'études de façon éclairée, tels que les journées du futur bachelier, le salon de l'Étudiant et du lycéen, Métiérama, les Journées Portes Ouvertes, les journées des professeurs de lycée et des personnels d'orientation (JPLPO), les forums de réorientation PACES, le salon des masters...

Par ailleurs, d'importants événements liés à l'insertion professionnelle ont vu leur succès grandir au fil de ces quatre dernières années :

- le forum emploi-stage dédié à la recherche de stages pour nos étudiant·e·s a été enrichi par un forum de recrutement se déroulant en parallèle et dédié aux néo-diplômé·e·s. Ces deux forums leur permettent de prendre contact avec les recruteurs, de passer la barrière du CV et de se créer un réseau de professionnels afin de se positionner sur le marché de l'emploi ;
- deux événements développant l'esprit d'entreprendre ont été élaborés et organisés depuis 3 ans : *les 36h chrono de la création d'entreprise* couronnées de succès à chaque édition et qui permettent à des équipes pluridisciplinaires d'étudiant·e·s d'AMU et de ses partenaires de développer des projets de création d'activité ; et *Entrepreneur un Jour* mis en place en partenariat avec la CGPME qui permet à une trentaine d'étudiant·e·s de goûter pendant un jour aux bonheurs et aux difficultés du métier d'entrepreneur. Ces événements se positionnent pendant la semaine AMU-entreprises.

Le déploiement de l'outil « **I-PRO** » a permis de gérer les offres de stages et d'emplois et offre actuellement la possibilité de déposer son CV en ligne grâce à un module de CVthèque.

Un nouveau « Pôle entreprendre » d'AMU a renforcé notre politique universitaire en lien avec l'entrepreneuriat facilitant l'insertion professionnelle des étudiant·e·s en leur transmettant une culture entrepreneuriale à la manière d'une « compétence transversale ». Il poursuit aujourd'hui son développement grâce aux moyens apportés par le label « PEPITE » dont nous avons bénéficié dans le cadre d'un appel à projets national.

D/ Une formation tout au long de la vie qui s'est structurée

La formation tout au long de la vie est un axe de développement essentiel pour Aix-Marseille Université : **formations continues diplômantes, validation des acquis de l'expérience et formations courtes qualifiantes.**

Dès 2012, le service universitaire de formation pour adultes (SUFA) a obtenu le renouvellement de la certification qualité ISO pour les validations des acquis de l'expérience (VAE), les diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU), et les préparations aux concours. La politique tarifaire a été unifiée et les critères de répartition des financements du programme régional de formation (PRF) ont été harmonisés.

En 2013, 17 formations courtes ont été commercialisées, marquant une progression par rapport à l'année antérieure. Un livret présentant l'ensemble du panel de formations tout au long de la vie a été édité et diffusé.

En 2014, nous avons poursuivi notre développement en obtenant à nouveau la reconduction de la certification ISO 9001 pour 3 ans.

En matière de validation d'acquis de l'expérience, près de 2 500 personnes ont été accueillies. Au total, plus de 200 dossiers ont été jugés recevables pour une VAE. En parallèle, des commissions pédagogiques se sont tenues régulièrement pour statuer sur les demandes de VAP (validation d'acquis professionnels).

Le SUFA a également travaillé sur la mise en place du **compte personnel de formation** en lien avec l'ensemble des composantes afin d'assurer l'éligibilité des formations dans le cadre de ce dispositif.

De réelles niches d'expertise ont été identifiées permettant de répondre aux besoins sociaux et économiques d'aujourd'hui et de demain.

Au total, en 2014, le SUFA a généré un chiffre d'affaires de 12,25 M€ en réunissant 11 080 stagiaires de formation continue.

4/ Une vie étudiante organisée pour favoriser la réussite de l'étudiant·e en assurant son bien-être

A/ La vie étudiante placée au cœur de nos actions

Une direction de pôle de la DEVE (Direction des études et de la vie étudiante) en charge de la vie étudiante existe depuis la mise en place d'ORIGAMU. Un responsable opérationnel de la vie étudiante et de la mission handicap a été désigné à la création d'AMU. Les personnels vie-étudiante-mission handicap-mission culture (à destination des étudiant·e·s) sont répartis entre antennes de campus avec un service central situé à Aix Schuman. Les antennes se trouvent à Aix Schuman, Ferry, Luminy, Timone, Canebière, Colbert, Saint-Charles et Saint-Jérôme.

Sur le plan politique, un Vice-président délégué à la vie étudiante a été nommé et une Vice-présidente étudiante œuvre à ses côtés.

AMU a mis en place un **Conseil d'Orientation de la Vie Étudiante** (COVE) composé des 25 élu·e·s étudiant·e·s des conseils centraux d'AMU qui ont proposé les grandes orientations en matière de vie étudiante à la gouvernance et aux Conseils centraux compétents en matière de vie étudiante (CFVU et CA). Plusieurs actions en matière de vie étudiante sont ainsi issues des propositions du COVE (Printemps des associations, journées santé & bien-être, réorganisation des procédures relatives à l'emploi étudiant, mise en place d'un guide étudiant à l'occasion des élections...)

B/ Une multiplication des actions en matière de vie étudiante

- Une vie associative étudiante dynamique

Une charte des associations a été votée qui donne des droits aux associations étudiantes (financiers, hébergement, domiciliation...). Une enveloppe globale de 10 000 € par an est destinée à soutenir financièrement les associations ayant des élu·e·s dans les conseils centraux de l'université. De plus, une enveloppe annuelle de 300 € est allouée aux associations pour l'aide à la création ou au fonctionnement.

Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE) « projets » a été mis en place. Un règlement intérieur a été adopté. Sur ces bases, il y a eu une promotion du FSDIE auprès des associations étudiantes et une attention particulière a été portée à l'ingénierie et au montage de projet. Ce travail a porté ses fruits : en 2012, 152 projets avaient été présentés et 147 financés pour un montant total de 264 300 € ; en 2013, 211 projets ont été présentés, 191 financés pour un montant de 430 800 €. La Commission s'est réunie 9 fois au cours de l'année 2013, 5 fois à Marseille et 4 fois à Aix. Elle s'est réunie 8 fois en 2014, a examiné 207 projets et en a financé 194 pour un montant global des actions de 430 000 €.

Relativement à l'animation des campus, AMU a mis en œuvre une politique cherchant à mobiliser et fédérer les associations sur des événements soutenus par les BVE. L'université soutient depuis 2012 une convention avec une Web Radio sur Marseille, et a aidé le développement d'une Web Radio sur Aix-en-Provence. Une convention avec le ballet Prejlocaj a également été signée. De plus, ont été mis en place sur la plupart des sites d'Aix-Marseille Université le forum des associations à la rentrée universitaire ainsi que le Printemps des associations, grand événement qui clôture l'année et les journées santé & bien-être. Plus généralement, toute la politique en matière d'animation des campus, comme l'ensemble des médiations culturelles, a eu pour objectif de **permettre à l'étudiant·e de s'approprier ou de se réapproprier le campus** où il·elle étudie afin que ce campus devienne pour lui·elle un véritable lieu de vie.

• Une action sociale forte

Conformément aux possibilités offertes par la circulaire de 2011 sur la vie étudiante, Aix-Marseille Université a mis en place à titre expérimental le **FSDIE social**. L'établissement s'est doté d'une commission composée de 10 membres dont 5 représentant les étudiant·e·s et d'un règlement intérieur. Une enveloppe de 50 000 € a été votée. Cette mise en place s'est faite en étroite partenariat avec le CROUS. S'appuyant sur l'analyse du dossier social faite par les assistantes sociales du CROUS, la commission a examiné les demandes en prenant soin de vérifier la cohérence pédagogique du projet de l'étudiant·e. Cet examen se fait de manière totalement anonyme et chaque étudiant·e a pu obtenir un soutien financier qui a pu atteindre un peu plus de 1 600 € (échelon 1 de la bourse du CROUS). Cette commission a ensuite été pérennisée, son règlement intérieur définitivement adopté suite à l'expérimentation et l'enveloppe consacrée au FSDIE social a été portée à 100 000 €.

Pour assurer une meilleure **visibilité des emplois étudiants** offerts par l'établissement et assurer un égal accès à cet emploi en définissant des périodes principales de recrutement en fonction des besoins des composantes ou services recruteurs, la procédure suivante a été mise en place :

- Publication des offres d'emploi au travers de 2 campagnes d'établissement synchronisées (décembre et printemps),
- Recrutements au fil de l'eau possibles pour répondre à des situations nécessitant une solution rapide,
- Opérations de sélections par les commissions ad hoc de recrutement :
 - > en déterminant les candidats retenus,
 - > en établissant une liste complémentaire de candidats.

- **AMU, lieu de culture**

L'objectif était de faire de l'université **un lieu privilégié d'accueil, de création et de diffusion de la culture, ouvert sur la cité en visant l'accès de tous à la culture**. C'est pourquoi Aix-Marseille Université a considérablement renforcé son maillage territorial culturel en multipliant les partenariats régionaux (théâtres, opéra, musées, ballets, festivals...) qui ont permis la découverte sur nos campus de formes artistiques les plus diverses grâce à l'organisation de nombreuses médiations.

Dès la première année, la mise en place de **la Commission Culture** a aidé à faire remonter les projets, à instruire les grands dossiers, dont **la Charte Culture Artistique d'AMU** qui a été lancée au printemps 2015, et à diffuser sur les campus l'information culturelle autour des rendez-vous couvrant tous les secteurs disciplinaires.

30 conférences dans le cadre des « Rencontres de l'Université » se sont tenues à Aix et à Marseille ; **la Carte Culture**, lancée à l'occasion de la Capitale Européenne de la Culture, a bénéficié à un grand nombre, offrant des conditions tarifaires avantageuses auprès de partenaires chaque année plus nombreux (13 en 2013 ; 45 en 2015). Aix-Marseille Université a apporté un soutien important à la programmation de ses propres infrastructures : le Théâtre Antoine Vitez (site Schuman) et l'Espace Fernand Pouillon (site Saint-Charles) où 17 expositions ont été organisées par l'équipe de la Mission Culture.

En 2014, nous avons adopté un régime spécial d'études, le **Statut « Artistes Haut Niveau »**, reconnaissant l'engagement artistique de nos étudiant·e·s, leur donnant la possibilité, grâce à des aménagements pédagogiques, de concilier pratique artistique et études. En outre, la mise en place du **Bonus Culture** a voulu valoriser de façon large l'implication culturelle étudiante.

Enfin, **le nouvel orchestre symphonique**, baptisé OSAMU, fédérant étudiant·e·s et personnels, a produit son premier concert public et gratuit en juin 2015 au Théâtre de la Criée devant près de 600 personnes.

- **Une action soutenue en faveur du sport étudiant**

De nombreuses actions ont été menées. Une cellule haut-niveau a tout d'abord été créée suite à la signature d'une charte **« sportifs de haut niveau »** afin de permettre à des étudiant·e·s de mener de front leur passion et des études supérieures. Puis, nous avons mené une large enquête auprès des étudiant·e·s sur leur pratique sportive dont l'objectif était de dresser un état des lieux afin **d'ajuster la politique du sport universitaire** et de moduler notre offre en fonction des besoins. De nombreuses manifestations sportives ont été organisées (« Sentez-vous sport », « Nuits de la forme », « Master U BNP Paribas »). L'association sportive d'AMU, depuis sa création, n'a cessé de faire progresser le nombre de médailles gagnées dans les championnats universitaires nationaux et internationaux (en 2014 par exemple, 4 titres de champion·ne du monde universitaire, et 24 titres de champion·ne de France, soit une hausse de 62% de victoires par rapport à 2012-2013). L'année 2015 a été particulièrement fructueuse pour AMU avec une participation étudiante et enseignante en hausse de 20% par rapport à l'année précédente.

La création du Technosport sur le campus de Luminy, alliance d'équipements de recherche de pointe et d'un lieu de pratique sportive pour tous niveaux, constitue une valeur ajoutée innovante pour le site d'Aix-Marseille qui a grandement joué en faveur de l'attribution du label « Marseille-Provence capitale européenne du sport en 2017 ».

- **La priorité à la santé des étudiant·e·s**

AMU a souhaité **aller au-delà de ses obligations légales en matière de prévention**, estimant que le passage à l'université constitue également une occasion de parfaire **l'éducation au soin et à la santé**. Dans cet esprit, le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) a mis en œuvre un ensemble de services permettant aux étudiant·e·s de bénéficier d'entretiens infirmiers, de consultations médicales et ou prestations diverses : consultation de psychologie, séances de sophrologie ou d'ostéopathie, dépistage bucco-dentaire, mais aussi de conseil en nutrition, gestion du stress, écoute et soutien.

Le SIUMPPS collabore également étroitement avec la **mission handicap**. Instaurée par AMU, la mission handicap accueille et accompagne les étudiant·e·s en situation de handicap physique, sensoriel ou psychique, de dyslexie ou d'un trouble de santé invalidant à longue durée. Elle propose des mesures adaptées à chaque étudiant·e, des aides pédagogiques (prise de notes, secrétariat d'examen, mise à disposition d'équipements, aide au déplacement...) ou encore des aménagements d'examen...

Au total, ce sont de nombreuses prérogatives qui ont été reconnues aux étudiant·e·s et associations étudiantes et qui ont été mises en œuvre par des textes précis traduisant une vraie politique en matière de vie étudiante. Porté par la gouvernance, un soutien administratif et logistique spécifique a été mis en place à travers le bureau de la vie étudiante principalement. Un outil de communication dédié a été créé avec le lancement de la Newsletter étudiante et plus de 600 000 euros sont désormais consacrés chaque année au développement des actions vie étudiante.

5/ Une politique Internationale qui joue un rôle croissant

A/ L'organisation progressive des Relations internationales

La plus grande université francophone qui accueille près de 10 000 étudiant·e·s internationaux, se doit de dépasser les frontières européennes.

Dès 2012, nous avons créé **une charge de mission par aire géographique** : Asie, Amériques, Afrique, Europe, Sud Méditerranée-Proche et Moyen Orient. Nous avons élargi notre partenariat euro-méditerranéen en intégrant dans le consortium Téthys les universités de Madrid, Barcelone, Thessalonique, Fès, ainsi que des universités de Chypre et de Jordanie. Dès cette première année, nous avons reçu de nombreuses sollicitations de collaborations internationales.

La direction des relations internationales (DRI) met en œuvre notre politique d'accords et de mobilité. Nous avons mis en place une Commission des Relations Internationales (CORI) qui instaure un dialogue avec les référents Relations internationales des composantes, les représentants du Service universitaire de français langue étrangère (SUFLE) et de la Maison interdisciplinaire des ressources et recherches en langues (MIRREL) et les membres externes (CROUS et collectivités territoriales).

Trois grands types d'actions peuvent être mis en avant :

- Les actions de **mobilité** entrante et sortante, ont concerné annuellement environ 2400 étudiant·e·s de licence et master, grâce à **plus de 300 partenaires Erasmus + dans 30 pays européens et 200 accords hors Europe** ; ou encore par le biais d'une quinzaine de programmes d'accueil (avec les États-Unis, la Chine ou le Brésil...). Le secteur ALLSH rassemble la plus importante part de ces mobilités. Les principaux dispositifs de bourse (Europe, Ministère, Région) représentent un volume financier de 2,5 M€. Un groupe de travail « Mobilité », en partenariat avec la DEVE et l'OVE, a été lancé en 2014 pour soutenir la mobilité sortante et mettre en place des indicateurs d'impact sur l'insertion des étudiant·e·s, tandis que la DRI renforce le **dispositif d'accueil et d'intégration des étudiant·e·s entrant·e·s**.
- En **formation**, nous avons recensé 37 diplômés en partenariat international dont 7 délocalisations (en Méditerranée ou en Asie) et 30 diplômés doubles ou multiples (dont 10 Erasmus Mundus), ainsi que 37 formations de licence, master ou DU en langue anglaise. Les appels d'A*Midex et des labex ont enrichi et diversifié le flux des doctorant·e·s internationaux·nales qui représentent 37% des doctorant·e·s. On enregistre parallèlement **350 doctorant·e·s en cotutelle**.
- En **recherche**, la diversité des programmes (Partenariat Hubert Curien), et des structures internationales (GDRI, LIA, UMI) a été précisée plus haut. Notre politique internationale s'appuie désormais sur un écosystème scientifique bien identifié et très actif : 3 200 missions d'enseignant·e-chercheur·e à l'étranger ont été recensées en 2014. Il est à noter que les collaborations internationales concernent également la formation continue ou la DOSI qui fait partager son expertise à nos partenaires méditerranéens.

Il reste à consolider une synthèse des coopérations en formation et en recherche en vue d'établir une typologie de nos accords et de cibler des actions stratégiques à fort impact international. La mise en place d'un outil de cartographie des relations internationales dans le cadre du schéma directeur numérique a été préfigurée dans un groupe de travail cartographie.

B/ Des leviers pour soutenir notre internationalisation

En 2014 et 2015, nous avons lancé un **appel à projets « relations internationales »** avec un fort effet de levier grâce aux cofinancements des unités de recherche et des composantes permettant de réaliser respectivement 42 actions en 2014 et 45 en 2015, sous forme de missions ou d'accueils pour soutenir la mise en place de nouveaux accords ou le renforcement d'accords existants (par exemple : au Brésil, nous avons mené une mission pour l'expansion de CLEO et du portail Open Edition ; au Cameroun, une opération de soutien a été organisée au profit des bibliothèques africaines ; avec l'Allemagne et l'Estonie, nous avons soutenu une école européenne « Erasmus » dédiée à l'environnement). La zone Amériques-Australie est arrivée en tête avec 39% des projets retenus, suivie de l'Europe (23%), l'Asie et la Méditerranée (respectivement 16%) et l'Afrique à 6%.

Depuis 2012, notre présence au sein des **salons internationaux** s'est renforcée afin d'assurer la promotion de l'établissement, une démarche de prospection ou, dans certains cas, de recrutement des étudiant·e·s. Il s'agit plus généralement d'améliorer la visibilité et la notoriété de la marque Aix-Marseille Université au niveau international, auprès des institutions, des prescripteurs, et des étudiant·e·s, ou de favoriser le développement d'un réseau de partenaires au niveau des universités et écoles, des ambassades et consulats, des officiels étrangers.

L'an dernier, le Président a personnellement mené trois **délégations à l'étranger** :

- à Bruxelles, pour dynamiser les échanges dans le cadre de H2020. C'était la première fois qu'un Président d'université française se déplaçait à la Commission Européenne et cela a porté ses fruits puisque d'éminents représentants européens sont venus sur nos sites quelques mois après.
- au Maroc, où nous avons signé avec l'université internationale de Rabat un accord impliquant particulièrement les secteurs droit et sciences et symbolisant l'émergence au Maroc de nouvelles universités d'excellence issues d'un partenariat public/privé.
- à Madison, où nous avons signé un accord élargi à l'énergie, la santé publique et l'éducation avec le Système Universitaire du Wisconsin, fort de 180 000 étudiant·e·s et 40 000 enseignant·e·s-chercheur·e·s.

Par ailleurs, nous avons engagé un travail avec les collectivités territoriales, en particulier la Région PACA, pour mettre en synergie nos actions et déployer **de nouveaux projets dans les territoires de coopération privilégiés**. De même, nous collaborons activement avec les acteurs Méditerranéens du territoire (villa Méditerranée, Plan Bleu, Ocemo...) et les partenaires scientifiques du site afin de renforcer l'impact de nos actions pour la coopération et le développement en direction des Suds.

C/ Quelques actions marquantes par grandes aires géographiques

EUROPE : 2013 restera une année de transition entre le programme Erasmus et le nouveau programme Erasmus + lancé en 2014 parallèlement au programme Horizon 2020. Ce nouveau programme de mobilité comporte des possibilités de partenariats avec des pays tiers d'une part et avec des entreprises d'autre part. En 2015, nous avons remporté un beau succès dans le cadre de notre candidature à la Mobilité Internationale de Crédits et nous avons déposé 12 projets (dont deux Jean Monnet, 2 capacity building et 8 partenariats stratégiques).

MÉDITERRANÉE : un grand nombre de chercheur·e·s et de partenaires méditerranéens ont été accueillis dans le cadre des manifestations labellisées « Marseille Provence Capitale européenne de la culture 2013 » et de la MEDCOP21 en 2015. Le consortium Téthys, élargi au profit des universités du Proche-Orient et de la rive nord, compte désormais 75 universités partenaires issues de 15 pays différents. En 2014, Aix-Marseille Université a poursuivi **son ouverture au Proche et Moyen-Orient**, s'illustrant notamment par le rôle de l'IMPGT pour la formation des cadres dans les pays du Golfe et de nouvelles demandes de partenariat en provenance de la Jordanie. En février 2015, nous avons organisé sous l'égide d'A*Midex un colloque scientifique international autour des « grands défis de la Méditerranée ».

ASIE : un LIA SysTiM à Bangalore est le signe d'un nouveau développement en Inde ; en Chine, un partenariat avec l'Université Renmin est en place pour l'enseignement du master « AMSE Finance » ; et notre projet d'implanter à Wuhan un Institut universitaire AMU est en cours. Enfin, Aix-Marseille Université collabore activement avec le Vietnam, au sein de filières francophones, dans le cadre de l'université de sciences et technologie d'Hanoï (USTH), et a initié en 2015 une collaboration prestigieuse avec l'agence A*STAR de Singapour.

AMÉRIQUES : AMU a accueilli, fin 2013, le 11^e congrès de l'Institut des Amériques regroupant plus de 200 intervenant·e·s sur le thème « Femmes dans les Amériques ». En 2014, cette zone géographique a connu une activité intense, marquée par l'accueil de nombreuses délégations, telle Macquarie University figurant dans le top ten du classement australien. Le partenariat avec Madison

s'est illustré en 2015 par la conclusion d'un PHD program avec le Wisconsin Energy Institute. Notre présence au Brésil s'est renforcée avec le LIA MARRIO.

AFRIQUE : AMU continue d'accueillir et de former des médecins du Mali et du Niger. Cette action pérenne de la faculté de médecine dans l'Afrique subsaharienne francophone s'inscrit dans le soutien d'AMU à la francophonie. En 2014, notre université s'est ouverte aux pays africains anglophones avec de nouveaux accords en Afrique du Sud. Il faut signaler également le lancement d'un programme FSP AMU-IRD au Tchad (Grand Écosystème Lacustre Tchadien) adossé à trois masters.

L'internationalisation de notre établissement est bien devenue une composante essentielle de son rayonnement et les investissements d'avenir (Labex et Idex) lui ont donné des moyens décisifs.

6/ A*Midex : un accélérateur de développement pour l'université et pour la métropole Aix-Marseille Provence

Grâce à la fusion, le succès obtenu en 2012 avec l'obtention du label Initiative d'Excellence nous a permis à la fois de compter sur des financements conséquents (**750 M€ en capital générant 25,5 M€ d'intérêts annuels, dont 8,5 pour les 10 Labex relevant d'A*Midex**) et de mettre en place la fondation universitaire A*Midex, levier de développement de la recherche du territoire. **Avec 7 partenaires aux côtés d'AMU (CNRS, Inserm, IRD, CEA, AP-HM, IEP d'Aix, Centrale Marseille), la fondation est au service d'une politique de site structurée, cohérente et ambitieuse.**

Ainsi, dans le cadre du **Plan investissement d'Avenir (PIA), 56 projets impliquant le site ont été sélectionnés** outre A*Midex : 11 Equipex, 22 Labex, 13 projets de santé et biotechnologies, 1 IHU (Méditerranée Infection), 1 SATT (Sud-Est), 4 Instituts Carnot, 1 IEED en réseau, 3 IDEFI en réseau.

A*Midex a été conçu autour des 5 axes scientifiques : Énergies (E) ; Environnement-Planètes-Univers (EPU) ; Santé et Sciences de la vie (SSV) ; Sciences et Technologies avancées (STA) ; Sociétés, Cultures et échanges (SCE).

Dans le cadre de ces cinq axes, **A*Midex a affiché 5 objectifs : l'excellence de la recherche, l'excellence de la formation, le renforcement des partenariats socio-économiques, la collaboration avec les meilleures universités au monde ainsi qu'avec le monde universitaire méditerranéen, l'attraction de talents.** Pour atteindre ces objectifs, A*Midex a fonctionné par appels à projets.

Au total, A*Midex a, en quatre ans, lancé **17 appels à projets/candidatures**. Les appels, comme contractuellement prévus dans la convention A*Midex avec l'ANR, ont concerné la prise de risque scientifique, la recherche interdisciplinaire, les formations innovantes, la recherche partenariale avec le monde social et économique, l'attractivité (chaires juniors et chaires seniors). **152 projets ont été labellisés** après expertise internationale, qui bénéficient directement à 1455 personnes tous secteurs confondus pour un montant de **52,7 M€**. La répartition selon les 5 axes est la suivante : Énergies : 10% ; Environnement-Planètes-Univers : 12% ; Santé et Sciences de la vie : 29% ; Sciences et Technologies avancées : 32% ; Sociétés, Cultures et échanges : 17%.

En termes d'unités de recherche, on note que 87 des 107 unités qui ont candidaté sont impliquées dans au moins 1 projet soutenu, parmi lesquelles 64 le sont dans au moins 2, 56 dans au moins 3,

44 dans au moins 4, 31 dans au moins 5, 23 dans au moins 6, 15 dans au moins 7, 12 dans au moins 8, 7 dans au moins 9 et 4 dans au moins 10.

En termes de relations internationales, A*Midex a établi ou conforté des collaborations avec 140 institutions dont 35 anglo-saxonnes (principalement Harvard, Oxford, Imperial College, Manchester, Pittsburg, Aberdeen), 8 asiatiques (principalement Hong Kong Polytechnic, Macau), 36 européennes hors méditerranée et monde anglo-saxon (principalement Genève, Moscou, Tübingen, les Instituts de technologie de Lausanne et Zürich, plusieurs Instituts Max Planck), 57 méditerranéennes (principalement les universités de Barcelone et Madrid, Rome La Sapienza, Bologne, université Mohamed 1^{er} au Maroc).

En termes de recherche partenariale avec le monde socio-économique, ce sont 41 entreprises (dont 29 sont actives sur le territoire métropolitain) qui sont impliquées dans au moins un projet porté par une unité de recherche.

Dans le cadre de ces projets, 50 doctorant·e·s et 125 post-doctorant·e·s internationaux·les ont pu être recruté·e·s, ainsi que 14 chaires juniors et 17 chaires seniors très majoritairement pour des chercheur·e·s internationaux·nales. Notons aussi le soutien à la licence interdisciplinaire « sciences et humanités », au dispositif « ascenseur social » (destiné aux bachelier·ère·s scientifiques issu·e·s de lycées en zones sensibles)...

7/ Des actions importantes en vue de rénover notre patrimoine

A/ Une politique patrimoniale ambitieuse pour moderniser nos campus

Le patrimoine d'Aix-Marseille Université est vaste, le plus vaste de France. Notre université s'étend, en effet, sur 54 sites, 285 bâtiments et plus de 800 000 m².

Depuis 2012, la nette amélioration des connaissances techniques, juridiques et financières de notre patrimoine a permis, dès la conception du budget 2013, d'initier **une nouvelle politique patrimoniale globale, construite sur le long terme et sur le principe de responsabilité**. C'est dans ce cadre, par exemple, que nous avons lancé des schémas directeurs pour les secteurs santé, économie-gestion, et sciences et qu'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière est désormais mis en œuvre.

À ce titre, le développement patrimonial de ces quatre dernières années a été d'une ampleur exceptionnelle du fait, en particulier, du **Plan campus** obtenu grâce à la fusion.

En effet, c'est en avril 2012 que nous avons signé avec l'État la convention de versement de la dotation campus Aix-Marseille Université de 500 millions d'euros en capital et c'est en novembre 2012 que le contrat de partenariat Océanomed 2 sur Luminy a été conclu plaçant ainsi AMU dans le peloton de tête des universités bénéficiaires du Plan campus.

Puis, nous avons lancé le dialogue compétitif pour le partenariat public-privé (PPP) d'Aix-Quartier des facultés, alors que deux autres événements confirmaient, cette même année, la légitimité de notre Opération Campus. La publication d'un rapport élogieux de la Mission nationale d'évaluation de l'Opération Campus diligentée par notre ministère de tutelle, suivi du transfert de la dotation financière sur un compte ouvert au nom d'Aix-Marseille Université ont ainsi attesté de la solidité des options retenues.

Dans le domaine financier toujours, en avril 2014, la signature de **l'accord-cadre avec la Banque européenne d'investissement (BEI)** a attesté de la bonne conduite de l'opération. Aix-Marseille Université est, en effet, la première université française que l'Europe accompagne ainsi. Cela nous a offert l'opportunité d'optimiser notre stratégie de financement de l'Opération en construisant une forme rénovée de partenariat « public/public ».

L'objectif affiché était **la modernisation de nos sites afin de les mettre aux standards des campus internationaux et y développer une véritable vie de campus** et comme pour l'ensemble de nos politiques universitaires, ces progrès patrimoniaux ont aussi contribué à améliorer l'efficacité et l'attractivité de notre université.

B/ Deux opérations menées dans le cadre de l'Opération Campus : Aix-quartier des facultés et le campus de Luminy

Concernant le cadre de **l'Opération Campus - « Aix-Quartier des facultés »**, dont la signature du contrat de partenariat, à l'automne 2013, s'est faite en présence de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Madame Geneviève Fioraso, les travaux sont en cours, et le campus totalement modernisé reconfigurera le cœur de la cité aixoise à l'horizon 2017. Concrètement, il s'agit de réparer le clos-couvert du bâtiment principal de la faculté de droit et science politique et de rénover ses amphithéâtres, de construire une nouvelle cafétéria glissée sous le bâtiment de la faculté de droit, de rénover la BU de droit et d'économie, et de réhabiliter totalement le bâtiment de la faculté ALLSH. Ce projet prévoit par ailleurs la création d'un véritable « cœur de campus », associé au bâtiment « Porte », fonctionnant en synergie avec la future médiathèque des « Fenouillères » actuellement en construction.

Dans le cadre de cette opération, la collaboration avec l'État, les collectivités territoriales concernées (la Région, la CPA, la Ville d'Aix) et les prestataires est désormais permanente et l'avancée des travaux s'accompagne de communications régulières auprès des usagers (personnels, étudiant·e·s et grand public).

Sur le campus marseillais de Luminy, c'est en mars 2012 qu'ont débuté les premiers travaux d'aménagements réalisés dans le cadre du Plan campus.

Accélérant la modernisation des équipements routiers sur Marseille, ce plan a tout d'abord permis la mise en place d'un bus à haut niveau de service (BHNS) reliant Castellane à Luminy.

Dès 2013, les espaces extérieurs du site de Luminy ont ensuite bénéficié de travaux très importants de réhabilitation et d'aménagements et ce campus bénéficie désormais de nouveaux parkings dédiés aux voitures et aux deux-roues. Il privilégie également les modes de déplacements doux

ce qui fait que le terme « **d'éco-campus** » est désormais d'usage. Associés à un nouveau mobilier urbain, des cheminements piétons menant au futur cœur de campus ont ainsi été aménagés tout en respectant l'esprit paysagé et convivial du site.

Ces aménagements préfigurent le grand chantier du **PPP-Luminy 2017** dont les premières bases ont déjà été posées. En effet, grâce aux financements de l'Opération Campus et du CPER, le campus de Luminy accueille aujourd'hui deux nouveaux bâtiments emblématiques de sa modernisation, à la pointe de la recherche : Océanomed et le Technosport, inaugurés fin 2014.

C/ Les actions sur les autres sites

En dehors des Opérations Campus, **les sites de notre université** ont également bénéficié et vont bénéficier de financements issus du CPER. À ce titre, nous avons inauguré en 2012, sur le **site de Saint-Charles**, un nouveau bâtiment de chimie et ce site accueillera très bientôt une partie du Pôle Arts dans le bâtiment dit du « cyber centre ».

En 2013, des travaux d'aménagements sur le **site de l'Étoile** ont, par ailleurs, été accompagnés par la connexion de **Saint-Jérôme et Château Gombert** aux stations de métro les plus proches. La rénovation des locaux de recherche du site a également largement débuté avec, en particulier, la récente mise en service de l'« espace photonique » de l'Institut Fresnel et la livraison de l'extension du bâtiment Polytech' Marseille.

Au centre de Marseille, l'EJCAM a pu réintégrer ses locaux rénovés, rue Virgile Marron, en janvier 2014, tandis que, sur le **campus Timone**, le nouveau bâtiment CERIMED, dédié à l'imagerie, a été inauguré en juillet 2014. Quant au site remarquable sis **place Le Verrier**, il vient d'être doté de nouveaux logements et d'espaces de travail permettant d'accueillir simultanément et dans les meilleures conditions une dizaine de résident·e·s de l'IMÉRA.

Sur nos sites aixois, la rénovation du campus réalisée grâce au **contrat de plan État-Région (CPER)** s'est principalement traduite par la construction d'un bâtiment de recherche pour les laboratoires de droit (le bâtiment Cassin) et de la Maison de la recherche dédiée aux 11 unités du secteur ALLSH (bâtiment Feichtinger) - inaugurée par le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault accompagné de quatre Ministres.

Cette rénovation s'est poursuivie par la réhabilitation de l'amphithéâtre Portalis, la rénovation des installations du nouveau stade Ruocco et du Centre Sportif Universitaire des Gazelles désormais équipé d'un nouveau gymnase et de nouveaux terrains de tennis.

S'en sont suivies la construction d'un nouveau bâtiment de formation pour l'IUT, ainsi que celle de la grande bibliothèque des Fenouillères associée à la restructuration du restaurant du CROUS et à la rénovation et la création de très nombreux logements pour les étudiant·e·s et les chercheur·e·s invité·e·s

Au **siège d'Aix-Marseille Université**, dans le Jardin du Pharo, nous avons inauguré en avril 2015, deux bâtiments entièrement réhabilités accueillant désormais des personnels des directions centrales.

8/ Une politique des ressources humaines concertée

A/ La construction d'un établissement unique

Dans le domaine des ressources humaines, l'enjeu était de réunir trois cultures de travail et trois identités fortes aux fonctionnements souvent différents. Fusionner les trois établissements sans incident de gestion, notamment au niveau de la paie, a mobilisé toutes les attentions début 2012.

Dès sa création, AMU s'est engagée à s'appuyer sur **un dialogue social de qualité**, permanent, associant le plus souvent possible les représentant·e·s des personnels BIATSS aux groupes de travail les concernant avant présentation devant le Comité Technique. Les personnels contractuels ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la nouvelle loi de dé-précarisation de l'emploi et la parité femmes-hommes a été recherchée.

Les outils de gestion ont dû être structurés pour aider au pilotage de l'établissement.

La politique d'établissement, s'inscrivant dans une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à construire a fait le lien entre gestion des emplois et stratégies scientifique et pédagogique.

L'attention portée aux **conditions de travail des personnels** a distingué trois axes prioritaires : **la politique hygiène et sécurité, la médecine de prévention et l'insertion des travailleur·se·s handicapé·e·s.**

Aix-Marseille Université, dès la première année de sa création, dans le contexte spécifique lié à la fusion, a eu le souci d'assurer **une politique responsable en matière de risques psycho-sociaux (RPS)**, ce qui a conduit à recruter une psychologue du travail à temps plein, que tous les personnels peuvent solliciter directement et de manière complètement confidentielle. Nous avons également étendu un dispositif d'écoute mis en place avec la MGEN.

Dans le cadre de l'organisation définitive des services, tous les agents concernés ont eu le **choix du lieu d'exercice de leurs fonctions** : il n'y a eu, en effet, aucune mobilité géographique forcée. Pour les agents que le choix du lieu d'exercice a conduits à changer de fonction, un vaste plan de formation a été déployé. Par ailleurs, un système de navettes routières propres à AMU a permis de faciliter le transport entre Aix-en-Provence et le Pharo ainsi qu'entre Saint-Charles et le Pharo.

En matière de rémunérations, Aix-Marseille Université, dans son domaine d'intervention qui porte sur les indemnités des agents titulaires (les « primes »), a conduit une politique très volontariste :

- Ainsi, dès 2012, les taux de prime ont été alignés sur le niveau le plus élevé existant dans les trois anciennes universités, avec une augmentation de 5% ;
- En 2013, une augmentation de 7% a été mise en œuvre et encore 5% supplémentaires en 2014.

L'établissement a également été très attentif aux **personnels contractuels** : une charte les concernant adoptée dès 2012, prévoit la mise en place d'un dispositif indemnitaire à partir d'un an de présence dans l'établissement et une évolution salariale tous les trois ans.

AMU est l'université qui, en France, a appliqué de la manière la plus large la loi dite Sauvadet, qui permet de titulariser les personnels contractuels répondant à un certain nombre de critères d'ancienneté : ainsi 100 personnels par an font l'objet d'une titularisation, soit 400 sur les quatre années d'application du dispositif.

Dès 2012, nous avons instauré un nouveau cadre harmonisé pour asseoir notre politique ressources humaines :

- installation du Comité technique ;
- définition des règles en matière de congés et d'horaires des personnels BIATSS, de congés formation ;
- définition des conditions et critères d'examen des dossiers pour l'avancement des BIATSS et des enseignant·e·s-chercheur·e·s ;
- pour ces dernier·ère·s, les règles de répartition des services et les équivalences ont été définies.

La direction des ressources humaines (DRH) a par ailleurs réalisé un travail minutieux afin de faire un état des lieux de l'ensemble des postes sur l'ensemble des structures de l'établissement alors même que les documents et outils nécessaires manquaient parfois.

En 2013, nous avons pu prendre de nouvelles mesures :

- décharge de service de 64 heures annuelles durant deux ans pour des maître·sse·s de conférences nouvellement recruté·e·s ;
- mise en place des équivalences de service pour tous les enseignant·e·s-chercheur·e·s.

En 2014, l'atteinte de l'organisation cible de la DRH a permis notamment de créer :

- un « pôle qualité », assurant des missions sensibles et transverses comme par exemple la veille juridique du domaine ;
- un bureau du handicap.

De nouveaux outils sont venus structurer le travail des équipes : un logiciel de paie unique (Winpaie), un outil commun pour la gestion des services d'enseignements et des heures complémentaires (ARES), la préparation d'un nouveau système d'information des ressources humaines (Harpège unique). **Le premier bilan social d'AMU** portant sur l'année 2013 a également été préparé et diffusé en 2014.

B/ Une attention particulière aux conditions de travail

S'agissant des conditions de travail, le CHSCT (**comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail**) a été constitué en 2012 et, après quelques balbutiements qui n'ont pas été du fait de la gouvernance, son fonctionnement est désormais stable.

Le service universitaire de médecine de prévention des personnels (SUMPP), essentiel en période de changement, s'est renforcé dès l'année de la fusion puis en 2013, avec notamment le recrutement d'une psychologue. De nouveaux locaux ont été aménagés sur le site de Saint-Charles.

La nouvelle mission Handicap a été conçue pour les étudiant·e·s et les personnels d'AMU pour faciliter leur insertion et leurs conditions de vie à l'université. Elle **a accompagné 900 étudiant·e·s** présentant des déficiences, aménagé leurs études et leurs conditions d'examen. Elle a participé à l'adaptation du poste de travail de personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Des relations avec les associations de personnes en situation de handicap ont également été tissées et un travail en réseau a été développé avec les différents acteurs institutionnels du Handicap : le Rectorat, le CROUS, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), l'association de gestion du fonds d'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH). La mission a également établi des contacts avec de grandes entreprises privées qui œuvrent pour l'insertion professionnelle des étudiant·e·s (THALES, CAPGEMINI...). Elle a fait connaître les enseignements d'AMU sur le handicap : parcours handicap au sein de la filière STAPS, master en Santé Publique, parcours Handicap et Santé, licence professionnelle mention Intervention Sociale, Spécialité Travailleurs Sociaux et Soignants Soigneurs. La Mission Handicap a participé au 19^e congrès européen de médecine physique et de réadaptation, en organisant une soirée dédiée à l'insertion des étudiant·e·s en situation de handicap dans les universités européennes. Elle a publié un article sur ce thème dans une revue scientifique internationale.

En 2014, un groupe de travail associant les élu·e·s du CHSCT a été créé sur les risques psycho-sociaux, axe de travail privilégié dans le domaine **des conditions de travail**, hygiène et sécurité. Une expertise est en cours, menée par un cabinet extérieur, afin de partager un diagnostic sérieux et fiable, permettant d'adopter des mesures adaptées pour parfaire les conditions de travail sur nos 54 sites.

C/ Une mission égalité femmes-hommes

Concernant la mission égalité femmes-hommes, la politique que nous menons aujourd'hui est volontariste et constitutive des missions sociales de notre université. Dès l'adoption, en 2013, du contenu et du programme de la mission par le Conseil d'Administration, elle a fait approuver la **Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes** par le CA (mai 2013) et mis en place une commission composée d'un·e étudiant·e, d'un·e enseignant·e, d'un·e BIATSS de chaque composante et d'un·e représentant·e de chaque service commun ou central (novembre 2013).

La commission Égalité a fonctionné régulièrement. Un premier plan d'actions déployé autour de quatre axes corrélés aux missions de l'université et à son rayonnement scientifique et institutionnel est déjà largement réalisé :

- le soutien à la création du réseau de recherche d'AMU sur le genre dans l'espace méditerranéen (GenderMed) ;
- la participation d'AMU à la Programmation Régionale pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes 2015-2018 (PRDFE), aux travaux de la conférence permanente des chargé·e·s de mission égalité et à ceux du MENESR en intégrant notamment au groupe de travail sur les dispositifs de lutte contre le harcèlement sexuel ;
- des interventions dans les lycées sur l'orientation des filles et la mixité des métiers initiant la mise en place de projets de collaboration avec le rectorat et l'ONISEP.

Sont en outre en voie d'achèvement, la réalisation d'un état des lieux sur les choix d'orientation et le déroulement du cursus des étudiant·e·s d'AMU, l'analyse du bilan social de l'établissement, la création d'un site web de sensibilisation et d'information dédié aux nombreux champs d'action de la mission (mise en ligne prévue pour la rentrée 2015) et l'instruction de la création d'un dispositif de veille, d'aide et de sensibilisation sur le harcèlement sexuel.

D/ Un médiateur de l'université

La mission de médiateur a été mise en place au sein d'AMU relativement rapidement après sa création en mars 2012

L'existence au sein d'un établissement de la taille d'Aix-Marseille Université réparti sur de nombreux sites, d'une personne prête à écouter, à répondre rapidement à toutes les sollicitations et à essayer de proposer des solutions est importante comme le montre le nombre élevé de demande (plus de 80 en deux ans) en provenance de toutes les catégories de personnel de toutes les composantes.

Le médiateur traite une grande diversité des problèmes **de manière individualisée** comme par exemple des conflits entre:

- un·e ou des étudiant·e·s et les services administratifs ou les enseignant·e·s,
- un doctorant·e et son unité de recherche,
- un enseignant·e, enseignant·e-chercheur·e, personnel administratif ou technique avec sa hiérarchie
- un personnel et un autre personnel,
- un·e ou des intervenant·e·s extérieur·e·s avec les services de l'établissement.

Si la majorité de dossiers, qui sont d'ordre administratif, sont résolus assez rapidement la plupart des autres, d'ordre relationnel, sont beaucoup plus délicats à appréhender, d'autant plus que ces conflits ont généralement pris leur origine avant la mise en place d'Aix-Marseille Université.

Afin de mener à bien sa mission, le médiateur a eu le soutien total des responsables de tout niveau de l'établissement. Une organisation informelle avec les services s'est progressivement mise en place : rencontre mensuelle entre le médiateur et les services centraux notamment la DRH, la DAJI, la DGS et une réunion bi-mensuelle avec le SUMPP. D'autre part le médiateur est en contact privilégié et permanent avec la mission « égalité femmes-hommes » plus particulièrement sur le volet du harcèlement. Un échange régulier avec le médiateur académique de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est aussi établi permettant d'apporter une réponse cohérente à des sollicitations faites par des membres d'AMU à la fois aux niveaux local et national.

Un bilan global de cette mission est délicat du fait de sa récente mise en place, chaque cas est différent et les solutions préconisées sont toujours des compromis ne pouvant pas toujours satisfaire complètement les parties.

9/ Une action sociale volontariste ouverte aux 8 000 personnels d'AMU

Dans le domaine de l'action sociale, des engagements avaient été pris également pour permettre à chaque personnel d'évoluer dans un environnement propice à l'épanouissement, conciliant vie professionnelle et personnelle, facilitant l'accès à la culture et au sport tout en accompagnant les personnels les plus en difficulté.

Dès 2012, nous avons procédé à **l'harmonisation des actions culturelles, sociales et sportives** dont certaines sont soumises à conditions de ressources.

Avant même la structuration administrative du service commun d'action sociale et culturelle (SCASC), la première année de fusion a vu se mettre en place de nombreux dispositifs d'aide.

Dans le domaine social :

- 3 assistantes sociales ont assuré une permanence sur différents sites géographiques de l'université ;
- Un développement des lieux de restauration collective sur les campus d'AMU qui s'est accompagné de la mise en œuvre de subventions en faveur des personnels de l'établissement qui y prennent leur repas ;
- Des allocations ont été attribuées en faveur des enfants des personnels pour leurs études supérieures ou en lycée professionnel éloigné du domicile parental ; pour des séjours éducatifs ; pour des centres d'activité les mercredis et les vacances scolaires ; pour des aides en faveur des enfants en situation de handicap ;
- Une aide au changement de logement locatif a été mise en place ;
- Des aides financières ont été accordées sous forme de secours et de prêts décidées en Commission d'Action Sociale ;
- Un dispositif de cession gratuite aux personnels d'ordinateurs recyclés a été instauré ;
- Concernant l'enfance : des subventions de 10 à 90 % ont été accordées pour les séjours et stages, dont le BAFA, pour les enfants lors des vacances scolaires ;
- Pour les retraité·e·s : des journées de préparation à la retraite ont été organisées.

Dans le domaine culturel :

- Les cours des chorales d'AMU ont été dispensés sur les campus Timone, Luminy, Saint-Charles et Schuman ;
- De nombreuses conventions ont été signées avec les théâtres et les festivals pour que les personnels bénéficient de tarifs préférentiels sur présentation de la carte professionnelle ;
- AMU a subventionné des billets de cinéma de la chaîne PATHÉ ainsi que des opérations ponctuelles avec les festivals et théâtres.

Dans le cadre sportif :

- Une subvention de 15 € a été allouée pour l'adhésion aux activités sportives du SUAPS ;
- Des activités sportives sur certains sites ont été proposées sur la pause méridienne.

Enfin, des permanences gratuites d'un·e conseiller·ère juridique et de conseiller·ère·s de la MGEN et de la CASDEN ont été proposées à toutes et à tous.

Chaque année, la célébration de Noël avec les enfants et les familles a attiré de plus en plus de personnels autour d'un fabuleux spectacle sur un thème différent à chaque fois. Plus de 4 000 d'entre eux étaient présents en 2014 au Palais des Sports de Marseille.

Malgré le contexte budgétaire tendu, le budget et les actions du SCASC ont été chaque année non seulement maintenus mais également développés. Ainsi, l'an dernier, nous avons proposé **des nouveautés complétant les dispositifs existants** :

- Réservation de berceaux dans une crèche privée près du campus de Luminy ;
- Un week-end balnéaire subventionné à 50 % ;
- Un partenariat avec le service commun de la documentation (SCD) donnant aux personnels l'accès à des ouvrages de culture générale ou à des échanges autour de livres durant la pause méridienne ;
- La délivrance, exclusivement par l'intermédiaire des assistantes sociales, de « chèques d'accompagnement personnalisés » aux personnels en grande difficulté financière ;
- Une dotation de 50 € à l'arrivée d'un nouvel enfant.

10/ Un système d'information innovant adapté à la dimension d'Aix-Marseille Université

Durant la période 2012-2015, cinq grands types d'actions ont été conduits pour faire du système d'information un levier contribuant à l'atteinte des objectifs stratégiques d'AMU :

- la mise en place du Conseil d'Orientation du Système d'Information (COSI),
- l'adoption d'un fonctionnement en mode projet,
- les travaux d'harmonisation des outils et des pratiques, indispensables en raison de l'hétérogénéité des 3 systèmes d'information antérieurs à la création d'AMU,
- la mise à disposition de nouveaux services numériques dans tous les champs d'activité,
- l'élaboration du schéma directeur du numérique (SDN) fixant le cadre d'évolution du système d'information d'AMU.

Comme nous nous y étions engagés, le **Conseil d'Orientation du Système d'Information** a été mis en place, début 2012. Le COSI est une instance consultative pour l'aide au pilotage du système d'information. Les grandes orientations du système d'information sont débattues au sein du COSI, puis proposées à la gouvernance pour arbitrage.

Le **fonctionnement en mode « projet »** a été déployé afin de maîtriser les très nombreux sujets à traiter. Tout projet est instruit par un groupe de travail regroupant des représentant·e·s de tous les acteurs concernés (personnels, étudiant·e·s), avec une forte représentation des services centraux, des services communs et des composantes. Les éléments techniques, financiers et organisationnels issus du travail des groupes projets sont pris en compte lors des arbitrages par la gouvernance.

Dès 2012, de gros efforts **d'harmonisation des outils et pratiques** ont été faits dans tous les secteurs d'activité : projet SIFAC pour la gestion financière et comptable ; projet Abyla pour la gestion du patrimoine ; projet ROF pour la gestion unifiée de l'offre de formation ; projet I-PRO pour la gestion des stages. Pour l'inscription et la gestion des 71 000 étudiant·e·s d'alors, les bases Apogée ont été harmonisées. L'environnement numérique de travail (ENT) a été unifié, l'annuaire AMU a regroupé les 15 000 comptes des personnels AMU et des personnels des EPST (CNRS, Inserm, IRD...) ainsi que les comptes étudiants. La première année, près de 900 listes de diffusion ont été créées, puis 950 nouvelles listes la deuxième année, pour les différentes communautés (services centraux, services communs, composantes, unités de recherche, directeur·trice·s, RAD, organisations syndicales...). **Les infrastructures réseau** (projet RAIMU) ont été organisées en 2012 pour proposer aux 100 000 utilisatrices et utilisateurs potentiel·le·s (personnels, partenaires, étudiant·e·s) des accès internet à haut débit. Près de 15 000 postes de travail répartis sur 63 sites géographiques ont été connectés au réseau. Les infrastructures ont été renouvelées complètement en 2014 pour offrir aux usagers 1 Giga de débit. En 3 ans et demi, une centaine de sites web ont été conçus dans le respect de la charte web d'AMU et nous avons mis à disposition des composantes un « intranet » dont le premier a été rendu opérationnel pour Polytech.

La politique de déploiement des services numériques s'est poursuivie en 2013 : plate-forme pédagogique AMeTICE ; outil pour la réalisation d'enquêtes par l'Observatoire de la vie étudiante ; dispositif de constitution d'e-portfolios pédagogiques ; application de gestion du service commun des presses universitaires.

Conformément à notre engagement, le **schéma directeur du numérique** (SDN) a été élaboré en 2014. Il s'agit d'un projet emblématique qui, dès sa phase préparatoire en 2013, a fixé les orien-

tations stratégiques d'AMU en matière d'usages du numérique. Son enjeu est de maîtriser la nécessaire mutation numérique d'Aix-Marseille Université qui touche tous les champs d'activité de l'établissement : pour nos missions (formation initiale et continue, recherche, relations internationales...), pour le rayonnement d'AMU et la définition d'outils de gestion et de pilotage. C'est une démarche transversale et collective qui a mobilisé près de 200 personnes (personnels BIATSS et enseignant·e·s-chercheur·e·s, étudiant·e·s). 52 projets ont été identifiés dans 4 axes stratégiques : le pilotage, la formation, la recherche, le rayonnement d'Aix-Marseille Université. Un scénario en 3 temps, de 2015 à 2020, doit orchestrer le déploiement de ces projets.

En 2015, la mise en œuvre du SDN a débuté et 26 projets sont d'ores et déjà traités, parmi lesquels : le système d'information des ressources humaines ; le développement de l'e-administration ; le référencement des enseignements et des services ; un bouquet de services à l'étudiant·e ; l'amélioration de la gestion et l'attractivité de l'offre de formation ; la poursuite du développement du numérique pour la pédagogie ; le développement du dépôt et la diffusion des publications en archives ouvertes ; le développement d'un site mobile adapté aux profils étudiants ; la refonte du site web institutionnel ; l'usage de réseaux sociaux ; un outil de prévention des risques santé-sécurité au travail ; l'accès à toutes les thèses d'AMU ; la mise à disposition d'un bouquet de services d'échanges, de communication et collaboratifs ; des espaces de stockage sécurisés ; un outil de détection du plagiat ; la dématérialisation des dossiers médicaux des étudiant·e·s ; l'extension de la couverture WIFI ; un outil unique pour la gestion des salles et des plannings...

Le schéma directeur du numérique est un vaste projet, c'est une démarche transversale et collective.

11/ Une université riche de ses bibliothèques

Avant d'être fusionnés, les services communs de documentation (SCD) des trois anciennes universités d'Aix-Marseille partageaient déjà le même système informatisé de gestion des bibliothèques (logiciel communautaire Koha). Avec la fusion, il s'agissait d'organiser et conforter le réseau documentaire en respectant les différents secteurs disciplinaires, dans l'intérêt des 82 000 usager·ère·s d'Aix-Marseille Université. Parce que la bibliothèque contribue aux activités de formation et de recherche universitaires depuis ses origines, et parce qu'Aix-Marseille Université ambitionne un meilleur positionnement national et international et une plus grande visibilité, notre politique documentaire revêtait une importance symbolique et stratégique. De nouvelles bibliothèques étaient programmées, le soutien au SCD était garanti, l'action culturelle était un objectif affiché, tout comme l'extension progressive des heures d'ouverture des bibliothèques sans altération des conditions de travail des personnels.

Si l'année 2012 a été une année de transition, les bibliothèques universitaires ont néanmoins assuré pleinement leurs missions. Pour un budget d'acquisition de près de 4 M€, 36 600 ouvrages, 2 402 périodiques imprimés et près de 20 000 titres de ressources en ligne ont été acquis. La réorganisation du SCD s'est opérée tout au long de l'année avec l'objectif de proposer de nouveaux services et d'étoffer ceux existants.

Depuis 2013, le SCD a déployé ses efforts selon 3 axes :

A/ La bibliothèque sur place

Les bibliothèques des secteurs sciences (Saint-Charles, Saint-Jérôme, Luminy, Montperrin), santé (médecine-odontologie, pharmacie et médecine-nord) et économie (Colbert et Ferry) ont été reliées dès 2012 par des navettes apportant à l'utilisateur le document demandé.

Les horaires d'ouverture ont progressé entre 2012 et 2014 : la moyenne 2012 pour l'ensemble des bibliothèques de 54,75 h d'ouverture hebdomadaire a été relevée et atteint aujourd'hui 55,88 h (objectif d'ici la fin du contrat : 56,46 h). Six bibliothèques du réseau ouvrent davantage que la moyenne nationale (59 h hebdomadaires).

L'Opération Campus aura un fort impact sur nos bibliothèques universitaires (BU) : réhabilitation de la BU Droit d'Aix Schuman, construction de la nouvelle BU ALLSH d'Aix Schuman (dite « des Fenouillères »), de celle de Sciences et Sciences du Sport de Luminy (*learning centre*).

Dans le même temps, nous avons procédé à des réaménagements dans plusieurs BU (Saint-Charles, Timone et Saint-Jérôme). De nouveaux espaces multimédias ont été installés (Timone, Luminy, Droit Aix et Canebière).

Le nombre d'usagers formés à l'information scientifique et technique a fortement augmenté entre 2012 et 2014 : 1 712 h de formation dispensées (+ 67%), 12 570 usagers formés (+ 65%).

Signe de leur attractivité, les Bibliothèques d'AMU ont comptabilisé 2,25 millions de visites en 2014 : c'est plus que le Mucem ou la Bibliothèque nationale de France.

B/ La bibliothèque à distance

Dès 2013, le déploiement de l'interface d'accès unique aux ressources électroniques d'AMU et l'ouverture d'un site Web du SCD étaient réalisés. Par ailleurs, de nouveaux services ont vu le jour, tels les outils Web 2.0 et le service de questions/réponses et d'aide en ligne « @zimut ».

En 2014, les services à distance se sont encore renforcés avec des guides et tutoriels disciplinaires appelés « Libguides », librement accessibles en ligne, et avec la numérisation des annales d'examens en sciences, en sciences du sport et en économie.

Ici encore, l'attractivité est manifeste : les outils numériques du SCD ont enregistré 2,87 millions de visites en 2014.

En novembre 2015, une grande enquête électronique « LibQUAL+ » permettra aux bibliothèques d'évaluer la satisfaction des usagers et de recueillir leurs attentes. Les services sur place et à distance seront ensuite adaptés en fonction des résultats.

C/ Des bibliothèques qui font rayonner AMU hors-les-murs

Les bibliothèques ont accueilli ou organisé de nombreuses manifestations culturelles (50 en 2014), faisant rayonner AMU au-delà de nos murs et de notre territoire : Journées du Patrimoine, Fête de la Science, centenaire de la Grande Guerre, Année internationale de la cristallographie...

Parallèlement, les secteurs ALLSH, sciences et santé se sont dotés de **commissions scientifiques consultatives de la documentation** afin d'être au plus près des préoccupations de la communauté universitaire. Les autres secteurs seront bien sûr concernés prochainement.

Concernant les sites délocalisés, une convention relative aux modalités de partenariat entre la BU de Gap et la Bibliothèque départementale de prêt des Hautes-Alpes a été signée entre Aix-Marseille Université et le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence. Qu'il s'agisse de formation professionnelle, d'action culturelle ou de fourniture de documents à distance, ces bibliothèques vont désormais travailler ensemble.

Aix-Marseille Université s'est également engagée dans plusieurs programmes d'actions nationales avec la Bibliothèque nationale de France (BnF), l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU) et l'Association des bibliothécaires de France (ABF).

12/ Une communication au service des valeurs d'AMU

Depuis sa création en 2012, Aix-Marseille Université n'a cessé d'asseoir sa nouvelle identité tant en interne qu'en externe pour assurer son **rayonnement** au niveau local, national et international ainsi que son **attractivité** auprès des étudiant·e·s, des personnels et des partenaires socio-économiques. Elle s'est appuyée sur une direction centrale et des référent·e·s communication dans les composantes.

En matière de communication interne, le magazine institutionnel « La Lettre d'AMU » est diffusé chaque mois sur tous les sites d'Aix-Marseille Université et à toutes les universités de France. Chaque numéro est consacré à la présentation d'une structure interne d'AMU, rend compte de l'activité des conseils et relate des faits d'actualité scientifique et événementielle. D'autres supports institutionnels, la lettre d'information politique « AMU-Info », la newsletter hebdomadaire d'événements et d'informations administratives, la newsletter mensuelle destinée aux étudiant·e·s... garantissent un accès à l'actualité de l'établissement et témoignent de sa richesse dans l'ensemble des secteurs de l'université. Une plate-forme numérique interne intrAMU a été mise en ligne apportant aux personnels toute l'information institutionnelle utile dans un souci de totale transparence.

Dans le cadre de la communication externe, notre site web institutionnel dispose d'une version anglaise renforçant notre visibilité auprès des internautes étranger·ère·s. Un travail de signalétique directionnelle aux entrées de campus (en lien avec les municipalités) et au sein des sites contribue à afficher clairement l'identité d'AMU. Cette dernière est d'ailleurs clairement définie par une charte graphique dont le respect assure la cohérence de nos messages. Des outils de communication externes et des événements à l'image des soirées annuelles académiques et scientifiques, la semaine AMU-entreprises... contribuent à la notoriété de notre établissement.

Deux campagnes publicitaires, conçues en interne et diffusées au cœur des villes de Marseille et Aix-en-Provence ainsi que sur le réseau de transport en commun, et les objets promotionnels ont aussi favorisé la diffusion de notre image et de nos valeurs. Si la première campagne valorisait les 5 secteurs disciplinaires et la professionnalisation des formations, la seconde véhicule les valeurs fortes de notre université telles que l'engagement dans la transmission des savoirs, le défi d'organiser le meilleur pour toutes et tous, l'ouverture au monde. Une e-boutique, déployée récemment, a visé à mieux identifier AMU et créé ce sentiment d'appartenance à une même communauté universitaire. Au-delà de l'élaboration annuelle de plans médias, les relations sont quotidiennes avec les médias locaux et nationaux pour traiter de l'actualité ou de dossiers de fond inscrivant AMU comme un partenaire reconnu.

Selon cette double approche, interne et externe, **l'accompagnement des directions et des composantes** s'est traduit au quotidien par la conception de nombreux supports de communication, une trentaine en moyenne par mois (rapports, plaquettes de présentation institutionnelles, productions audiovisuelles, soutien aux manifestations..) respectant l'identité universitaire tout en valorisant les spécificités de chacun.

Pour nous adapter aux changements culturels et technologiques qui touchent chacun·e d'entre nous et conserver le contact avec nos étudiant·e·s, notre université a débuté son évolution vers **une stratégie de communication numérique**. La mise en place d'un compte twitter, notre présence sur LinkedIn et le déploiement en septembre prochain d'une application web-mobile (AMU mobile) pour nos 74 000 étudiant·e·s en sont des exemples.

13/ Une fondation désormais unifiée

Née de la réunion des deux anciennes fondations universitaires « Santé, sport et développement durable » et « Savoirs, métiers et territoires », la Fondation Aix-Marseille Université a été créée le 13 mars 2014 et s'est ainsi ouverte à tous les secteurs disciplinaires d'AMU.

Elle a pour objectif de promouvoir une recherche d'excellence, d'accompagner l'étudiant·e, de renforcer les liens de l'université avec le monde économique, d'accroître la reconnaissance et l'attractivité internationale d'AMU en renforçant notamment ses liens avec l'espace euro-méditerranéen et enfin de soutenir la politique culturelle de l'université.

Le regroupement des moyens humains et matériels de chacune de ces deux fondations a d'ores et déjà permis de lancer **deux appels d'offres en 2014 et en 2015 de plus de 300 000 euros chacun**. Ils ont financé des projets d'aide à la mobilité au bénéfice de nos doctorant·e·s, des bourses post-doctorales, des projets de diffusion du savoir et de valorisation de la recherche ainsi que des projets étudiants.

14/ Une université résolument engagée dans une démarche de développement durable

Les enjeux du développement durable impliquent les universités non seulement en tant que structures publiques de formation et de recherche, mais aussi en tant que gestionnaires de patrimoine et acteurs incontournables de développement de leur territoire. Problématique sociétale et par nature transversale, nous avons mené pour y répondre de nombreuses actions, établies dans le cadre d'une politique volontariste.

Dès 2012, nous avons impulsé **un ensemble de bonnes pratiques collectives**, en constituant un **conseil d'orientation du développement durable** avec des référent·e·s « développement durable » dans chaque direction et composante. L'ouverture d'un site internet dédié aux questions du développement durable à destination des personnels et des étudiant·e·s (éco-citoyen·ne·s, éco-gestes, actions de l'université...) associé à la création d'un logo ont favorisé la visibilité de la démarche au sein d'AMU.

Dans un souci d'ancrage territorial, nous communiquons régulièrement nos actions auprès du site développement durable du journal « La Provence ». Nous organisons chaque année un colloque sur les questions du développement durable avec les étudiant·e·s du master « médiation scientifique ».

En 2013, nous avons élaboré **notre plan de déplacement campus**, co-financé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cinq axes ont été définis : informer et sensibiliser sur l'éco-mobilité, développer le covoiturage, favoriser l'usage des modes de déplacement doux, optimiser les déplacements professionnels et intersites, influencer sur les choix d'aménagement des collectivités. Depuis la rentrée 2015, un site de co-voiturage, accessible à partir de l'ENT, est proposé aux membres de la communauté universitaire.

En 2014, après 19 réunions de concertation, nous avons validé les 43 actions de notre **premier plan vert AMU** basé sur les 9 défis de la stratégie nationale du développement durable 2010-2013. Parmi les actions : le défi 1 « consommation et productions durables » prévoit un plan de gestion des déchets ; le défi 2 « Société de la connaissance » prévoit l'ouverture d'une résidence « matières premières et recyclage » au sein de l'IMÉRA et le développement d'éducation au développement durable pour une large part des étudiant·e·s (module, UE transversale...) ; le défi 4, « Changements climatiques et énergies propres », prévoit la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre ; le défi 5, « Transports et mobilité durable » prévoit un plan de déplacement campus et un large plan de communication sur les modes de déplacement doux ; le défi 6 « conservation et gestion durable de la biodiversité » prévoit un état des lieux sur la biodiversité ; le défi 8 « démographie, immigration et inclusion sociale » prévoit l'élaboration d'un schéma directeur handicap ; le défi 9 « défis internationaux en matière de DD » prévoit la création d'un réseau méditerranéen d'universités durables.

En 2014, d'autres actions se sont déroulées : la participation d'AMU à la semaine « Agir ensemble » a été l'occasion de diffuser des « éco-gestes » aux personnels ; le schéma énergétique patrimonial, l'un des premiers en France, a été subventionné à hauteur de 80% (CDC, ADEME). Il propose un programme d'actions à court, moyen et long termes visant l'efficacité énergétique, la sobriété énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, incluant la sensibilisation des étudiant·e·s et des personnels à ces thématiques. Ainsi, **la démarche transversale de sensibilisation** initiée en 2012 se poursuit et les étudiant·e·s de nombreux secteurs de formation ont suivi pour la première fois des cours sur le développement durable. La mise en place d'indicateurs de performance déve-

loppement durable au sein des composantes a permis de déployer des actions de formation et de sensibilisation à un large public étudiant, quel que soit son domaine de formation : utilisation des déchets pour la fabrication d'objets sonores avec les étudiant·e·s du CFMI, organisation d'un colloque vert par l'IMPGT, sensibilisation des étudiant·e·s d'odontologie aux éco-gestes, mise en place de modules de formation transversaux dans toutes les formations Polytech, mise en place d'un plan vert au sein de l'IUT intégrant une démarche transversale et inter-départements...

Notre action est auto-évaluée chaque année dans le cadre du référentiel national Développement Durable/Responsabilité Sociétale (DD/RS) élaboré par la CPU/CGE. Le positionnement d'AMU se situe dans la moyenne nationale et nous sommes particulièrement performants dans les domaines « stratégie et gouvernance » et « ancrage territorial ». La démarche collaborative et transversale que nous avons initiée a permis de faire vivre de façon active notre réseau de référent·e·s afin d'échanger sur les pratiques et de monter en compétences au sein d'AMU dans le domaine du Développement Durable. Ainsi, les nombreux rendez-vous pris par les personnels de la Direction du Développement Durable avec les référent·e·s a été l'occasion de faire un bilan des actions mises en œuvre dans les services et composantes, en s'appuyant sur le plan vert d'AMU. Les référent·e·s ont également été force de propositions. Ces rencontres ont mis en exergue les actions initiées spontanément dans les services et composantes.

15/ Le rapprochement entre AMU et les acteurs socio-économiques

Tout au long des années de 2012 à 2015, AMU a poursuivi son travail de rapprochement du monde de l'entreprise. La modernisation de l'université passe, en effet, par de nouvelles relations de confiance. L'innovation du territoire et l'employabilité de nos diplômés sont en jeu.

Ainsi, nous avons signé une **trentaine d'accords-cadres avec des groupes d'envergure**.

Aujourd'hui, des acteurs socio-économiques tels que Bull, Sogeti High Tech, CapGemini, Airbus Helicopters, la CMA-CGM, EDF, la CEPAC, ONET, Veolia, Orange, Safran, ST Microelectronics, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Nos Quartiers ont des Talents, l'Armée de l'air... sont des partenaires privilégiés d'AMU.

Ces accords **accompagnent nos étudiant·e·s vers l'insertion professionnelle** grâce aux offres de stages et d'emplois qu'ils proposent et ils alimentent nos maquettes de formations avec une garantie d'adéquation entre les apprentissages et les attentes du monde du travail. Nous pouvons citer par exemple le travail conséquent réalisé dans la filière chimie-matériaux, dans l'aéronautique ou encore en mécanique.

Nos accords sont aussi pour les entreprises le moyen de **faire progresser en interne leurs salarié·e·s** qui peuvent bénéficier de nos dispositifs de VAE (validation des acquis de l'expérience) et de nos formations courtes diplômantes ; mais aussi et surtout de détecter les talents dont ils ont besoin pour préserver leur compétitivité et accompagner leur développement.

Par ailleurs, le tissu régional étant fortement constitué de PME/TPE, des actions spécifiques ont été mises en œuvre en leur direction en partenariat avec les unions patronales.

Ces relations de confiance sont tout l'enjeu de **la semaine « AMU-Entreprises »**, organisée trois années consécutives, avec la participation de plus en plus active des composantes et une collaboration plus étroite des entreprises et des organisations patronales. Cet événement « AMU-entreprises » reste sans équivalent national par son ampleur, par la variété des thématiques abordées et par son caractère multi-sites.

16/ Aix-Marseille Université, chef de file de la politique de site

Consécutivement à la loi ESR de 2013, le site Académique a choisi comme mode de regroupement celui de **l'association**.

Les cinq partenaires du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMU, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Université de Toulon, École Centrale Marseille, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence) ont ainsi adopté fin 2014 **la convention d'association intitulée « Stratégie de coopération et de développement du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée : Aix-Marseille, Avignon, Toulon »** portant une vision partagée et co-construite de l'avenir du site, dans le respect de l'autonomie de chacun

Un comité de pilotage composé de représentant·e·s de leur gouvernance respective est chargé de définir les axes stratégiques de la politique de site, qui seront soumis au Conseil d'Administration de chaque établissement, ainsi que d'évaluer annuellement l'atteinte des objectifs du projet de site selon les jalons définis.

En janvier 2012, se concrétisait un projet ambitieux et audacieux par son ampleur et son objectif : la création de l'université unique d'Aix-Marseille. Quatre ans plus tard, le bilan témoigne de l'immense travail de structuration et d'identification qui a été accompli grâce à l'engagement et l'implication de tous·te·s.

Ce bilan témoigne des nombreuses réalisations qui positionnent aujourd'hui Aix-Marseille Université comme un atout pour la construction de la Métropole et un acteur de premier plan international de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Si ce bilan est l'occasion d'apprécier le chemin parcouru, c'est aussi une base de travail qui nous permet de mesurer ce qui demande encore à être amélioré et tout ce qui reste à réaliser.

Ce bilan doit nous permettre de fixer de nouveaux objectifs et de nouvelles perspectives avec ambition et audace.

Rapport du Président

Bilan 2012 - 2015

RECHERCHE : Une recherche structurée,
soutenue et conduite en partenariat avec les
organismes de recherche

Une structuration au service d'un potentiel scientifique exceptionnel

- Une **université de recherche intensive** associée aux grands acteurs nationaux de la recherche : CNRS, Inserm, IRD, EHES, CEA, IFSTTAR, INRA avec lesquelles AMU partage la tutelle de 80 % de ses 130 structures de recherche

- Développement à l'échelle du site avec les partenaires EPST:
 - d'une stratégie de recherche partagée
 - d'une politique commune de valorisation
 - D'une politique de coopération internationale convergente

- **Accueil du COS en septembre 2015** pour préparer la stratégie scientifique d'AMU pour les prochaines années

Soutien aux équipes de recherche

- Dès 2012, **la dotation des unités de recherche a été augmentée de 25%** et maintenue à ce niveau depuis
- Un « **bonus performance** » a été créé et appliqué depuis 2013, basé sur des critères identifiés (respect de la charte de publications, application des recommandations de l'AERES, capacité des unités à établir un budget consolidé)
- Mise en place d'un **système de modulation des services d'enseignement pour les MCF nouvellement recrutés** et une possibilité de décharge de 64 heures pour favoriser leurs activités de recherche

Favoriser la recherche interdisciplinaire : Création des PR2I

- Création de 5 pôles de recherche interdisciplinaires et intersectoriels en 2013 afin de répondre aux défis et enjeux sociétaux et afficher les réelles forces interdisciplinaires de la recherche et faire émerger des projets interdisciplinaires:
 - Sciences et technologies
 - Energies
 - Environnement
 - Santé et sciences de la vie
 - Echanges et dynamiques transculturelles

Soutien et développement de la formation doctorale

- Les 12 écoles doctorales ont été conservées
- Création d'un collège doctoral
- Mise en place d'actions pour soutenir l'insertion professionnelle des doctorants : programme des Doctoriales, participation à « ma thèse en 180 secondes...

Rayonnement scientifique soutenu et encouragé

- Création d'une cellule « études bibliométriques » en 2014 qui a pour objet :
 - la qualité de la production scientifique d'AMU
 - l'étude de l'impact des programmes d'investissement d'avenir sur la production
 - la caractérisation de la production d'AMU par champ disciplinaire

- Création dès 2013 des **archives ouvertes d'AMU: HAL- AMU** : gratuites pour les publications des EC d'AMU (à la fin de l'année 2015 plus de 30 000 notices et près de 10 000 publications en texte intégral)

Rayonnement scientifique à l'international

- Réalisation d'un état des lieux complet des collaborations internationales en matière de recherche dans le cadre d'accord; Lia, GDRE, GDRI et échanges bilatéraux
- Implication dans des coopérations structurantes: dans 15 GRI (groupements de recherche internationaux) et 20 LIA
- En matière d'aires géographiques:
 - l'Europe représente près de la moitié des collaborations internationales (47%),
 - suivie de l'Amérique du nord (16%),
 - la Méditerranée du sud (12%),
 - l'Asie et l'Amérique latine à parts égales (9%),
 - l'Afrique (4%)
 - l'Océanie (3%)

Les programmes européens

- 7ème PRCD: doublement du nombre de projets acceptés pour une subvention européenne de plus de 36,5 Millions d'euros
- 3^{ème} place nationale en nombre de participations au programme Coopération
- Première université française à obtenir la certification européenne de méthodologie
- 5 ERC gérés par AMU depuis 2012
- Nomination d'un représentant à Bruxelles depuis janvier 2016

Une valorisation de la recherche en forte progression

- Une activité de valorisation en progression depuis la création de la SATT sud Est en 2012
- Création **d'un comité de valorisation** associant tous les acteurs régionaux de la valorisation
- Augmentation totale entre 2012 et 2014 de l'activité contractuelle des unités de recherche gérées pour les contrats privés et les contrats européens par Protisvalor :
 - ⊙ le montant total des contrats s'élève à 114 M€ pour 1826 contrats : (31,4 M€ de contrats privés, 64 M€ de contrats publics et 19 M€ de programmes européens 7^e PCRD et H2020) ;
 - ⊙ 268 déclarations d'inventions ;
 - ⊙ 123 titres de propriété intellectuelle (brevets et logiciels) déposés ;
 - ⊙ 43 licences déposées ;
 - ⊙ 25 start up créées.

La diffusion de la culture scientifique et technique

- Mise en place d'actions pour sensibiliser les plus jeunes à la science et au patrimoine scientifique d'Aix-Marseille Université
 - Participation à Marseille-Provence Capitale européenne de la culture en 2013, (organisation d'un lieu d'exposition, de rencontres et d'ateliers sur le thème des « 7 trésors de la recherche », en collaboration avec le CNRS et l'Inserm.)
 - La mise en place des mercredis du patrimoine d'AMU et d'un carnet de recherche « Tresoramou » ont aussi permis d'exposer au public les grandes découvertes réalisées au sein de notre université.
- **Création du service commun des presses universitaires (SCPU)**, né de la réunion des Presses Universitaires de Provence (PUP) et des Presses Universitaires d'Aix-Marseille (PUAM)

La création d'un comité d'éthique

- Lieu d'échanges pluridisciplinaire, le Comité d'éthique examine les conditions de réalisation des essais expérimentaux sur l'humain et de recherches expérimentales sur les comportements humains menées par les UMR du site.
- Il donne un avis sur les sujets de recherche dits « non interventionnels ».
- Depuis sa création fin 2013, le Comité éthique s'est réuni chaque mois et a examiné **une centaine de dossiers de disciplines diverses.**

Le renforcement de l'IMERA

- Statut de **fondation universitaire d'Aix-Marseille Université - institut d'études avancées** - pour promouvoir et expérimenter l'interdisciplinarité et renforcer l'attractivité d'AMU, intégrée au Réseau français des instituts d'études avancés
- Nouveaux locaux inaugurés en 2015 permettant d'accueillir simultanément jusqu'à 35 résidents
- L'IMERA participe à la structuration de la recherche interdisciplinaire sur le site en accueillant des rencontres ou en participant à l'organisation mensuelle de cours doctoraux en collaboration avec le collège doctoral et les PR2I
- L'IMERA a développé depuis 2013 des appels à candidatures spécifiques avec les LABEX pour **accueillir des chercheurs de haut niveau sur des thématiques à forte vocation interdisciplinaires**
- **Evaluation très positive en octobre 2015 par le conseil scientifique du RFIEA**

AMIDEX, accélérateur de développement pour
l'université et pour la métropole Aix-Marseille
Provence

AMIDEX : accélérateur de développement pour l'université et pour la métropole Aix-Marseille Provence (1)

- 7 partenaires : CNRS, Inserm, IRD, CEA, AP-HM, IEP d'Aix, ECM
- **750 millions d'euros en capital générant 25,5 M€ d'intérêts annuels**, dont 8,5 pour les 10 Labex relevant d'A*Midex
- dans le cadre du PIA: 56 projets impliquant le site sélectionnés outre A*Midex : 11 Equipex, 22 Labex, 13 projets de santé et biotechnologies, 1 IHU (Méditerranée Infection), 1 SATT (Sud-Est), 4 Instituts Carnot, 1 IEED en réseau, 3 IDEFI en réseau.

AMIDEX : accélérateur de développement pour l'université et pour la métropole Aix-Marseille Provence (2)

- Au total pendant la période probatoire, 17 appels à projets et à candidatures ont été lancés, **158** projets ont été sélectionnés après expertise internationale, avec des engagements financiers totalisant plus de **69 M€**, impliquant 1455 chercheurs issus de 92 unités de recherche du site d'Aix-Marseille, associant 41 entreprises et 136 collaborations internationales.
- En matière d'attractivité des talents, **25 chaires juniors et seniors** ont été financées. Dans le cadre des projets lauréats soutenus par A*MIDEX, **72 doctorants et 165 post-doctorants ont été recrutés**, parmi lesquels 2/3 sont étrangers, en provenance d'universités réputées

FORMATION: associer acquisition de connaissances et développement de compétences pour une insertion professionnelle réussie

Un déploiement harmonisé de l'offre de formation (1)

- **Définition des modalités de contrôle de connaissances**, simples et équilibrées, avec une trame générale permettant des marges de manœuvre pour les composantes souhaitant concilier leurs spécificités disciplinaires ou de public
- Adoption **d'une charte des examens** et d'une **charte de lutte contre le plagiat**
- **Généralisation des commissions pédagogiques** dans les composantes
- **Déclinaison AMU du référentiel national des équivalences de service** et la définition des fonctions éligibles à la prime de responsabilité pédagogique
- Transformation de la 1ère année du second cycle des études de santé conformément à la récente réforme des études dans ce secteur
- **Adoption des formats AMU des diplômes d'établissement**

Un déploiement harmonisé de l'offre de formation (2)

- Mise en place de nouvelles maquettes d'enseignement pour les masters « Enseignement et Formation » dans le cadre de la création de l'ESPE en 2013
- Première campagne d'habilitation pour nos diplômes d'établissement en 2013
- Mise en place d'une nouvelle architecture d'intitulés de mentions conforme à la nouvelle nomenclature ministérielle pour l'offre de formation « licence »
- Mise en place d'un processus « qualité » avec le dispositif d'évaluation des formations et des enseignements
- Déploiement de l'outil ROF dans les composantes.
- Généralisation des inscriptions administratives en ligne pour les L1
- Création et harmonisation des bonus « Engagement étudiant », « Sport » et « Culture » à l'échelle d'Aix-Marseille Université

Un déploiement harmonisé de l'offre de formation (3)

- Mise en œuvre **du référentiel de compétences pédagogiques universitaires d'AMU**, premier référentiel du genre en France.
- Création **d'une charte des diplômes en partenariat international**
- Déploiement d'une action d'ampleur de création et de mise à jour **des fiches RNCP** (répertoire national des compétences professionnelles) des formations grâce notamment à la nomination de référent-e-s dédié-e-s dans chaque composante et l'accompagnement des responsables pédagogiques (60 fiches ont ainsi été publiées à ce jour)

Une pédagogie innovante et évaluée

- Création du CIPE (centre d'innovation pédagogique et d'évaluation) pour accompagner les enseignants pour l'innovation pédagogique, TICE, évaluation des formations et des enseignements
- Mise en œuvre d'une plateforme unique de cours en ligne – **AMeTICE** : aujourd'hui 3400 cours en ligne , 42 800 comptes étudiants et 4164 compte enseignants
- Mise en ligne **des premiers MOOCs** d'AMU en 2014 accessibles depuis la plateforme nationale FUN MOOC : 2 sont en lignes (langage et astrophysique), un 3ème sera ouvert le 31 mars 2016 (neurophysiologie cellulaire) et d'autres sont en préparation
- Lancement **du premier appel à projet FIP** (fonds d'intervention pédagogique) d'AMU: 100 000 euros ont été attribués pour 5 projets pédagogiques innovants en 2014; et 10 projets en 2015 pour un montant total de 200 000 euros
- Mise en œuvre de **la prime d'engagement pédagogique** (PEP) en 2015 pour soutenir et valoriser les enseignants particulièrement investis dans l'innovation pédagogique

Le soutien à l'insertion professionnelle des étudiants

- **Généralisation des modules de connaissances du monde de l'entreprise** et des métiers dans les maquettes de formation
- Programmation d'événements **dédiés à l'information, à l'orientation et à la réorientation** (journée du futur bachelier, salon de l'étudiant et du lycéen, métiérama, forums de réorientation PACES, salon des masters...)
- Programmation d'évènements **liés à l'insertion professionnelle**: forum emploi-stage, 36heures chrono de la création d'entreprises, opération entrepreneur d'un jour
- **Déploiement de l'outil IPRO**, qui permet de gérer les offres de stages et d'emplois et offre actuellement la possibilité de déposer son CV en ligne grâce à un module de CVthèque.
- **Création du Pôle entreprendre** et direction du PEPITE PACA Ouest pour soutenir l'entreprenariat étudiant
- Mise en place du statut « **Etudiant entrepreneur** »

Structuration de la formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie est un axe de développement essentiel pour AMU : formations continues diplômantes, validation des acquis de l'expérience et formations courtes qualifiantes.

Plusieurs actions ont été menées:

- **Harmonisation de la politique tarifaire** et des critères de répartition des financements du Programme régional de formation (PRF)
- **Reconduction de la certification ISO 9001**
- Près de 2 500 personnes accueillies en VAE et plus de 200 dossiers jugés recevables
- Mise en place du **compte personnel de formation par le SUFA**
- Le SUFA et les composantes ont généré un **chiffre d'affaire d'environ 12 millions d'euros en moyenne par an**

Soutien à la vie étudiante

- Mise en place d'un comité **d'orientation de la vie étudiante**
- La commission **FSDIE projets** a examiné 259 projets en 2015 (8 commissions), 235 ont été financés pour un montant total de plus de 495 000 euros
- Mise en place d'une **commission FSDIE social** en partenariat avec le CROUS avec un règlement intérieur adopté après une première période d'expérimentation avec une enveloppe portée à 100 000 euros par an en 2015 (plus de 79 000 euros attribués en 2015 – 91 dossiers examinés/ 86 dossiers acceptés)
- Mise en place **d'une procédure unifiée en matière d'emplois étudiants**

Vie associative étudiante

Soutien à la vie associative pour faire des campus des lieux de vie:

- Création d'une **charte des associations**
- Mise en place **d'aides financières aux associations** : 300 euros pour l'aide au fonctionnement pour chaque association et une enveloppe globale de 10 000 euros pour les associations ayant des élus dans les conseils centraux
- Organisation d'évènements en lien avec les BVE et associations comme le printemps des associations sur la plupart des sites d'AMU

Favoriser l'accès à la culture

Faire de l'université un lieu privilégié d'accueil, de création et de diffusion de la culture, ouvert sur la cité en visant l'accès de tous à la culture.

- Mise en place d'une **commission culture**
- Création de la **charte culture artistique d'AMU** lancée en 2015
- Développement des partenariats avec les partenaires culturels du site
- Mise en œuvre de la **carte culture** avec 45 partenaires en 2015
- Mise en place en 2014 du **statut « artiste de haut niveau » et du « bonus culture »**
- Création en 2015 **d'OSAMU**, ouvert aux personnels et étudiants sur audition

Favoriser l'accès au sport

- Mise en place du dispositif « **sportif de haut niveau** »
- Forte activité de **l'association sportive d'AMU** soutenue par l'université : avec une participation des étudiants et des personnels en hausse de 20% en 2015
- Implication de l'université dans l'obtention du la label « **Marseille Provence capitale européenne du sport 2017** »

La santé des étudiants

- **Mission de prévention**
- Actions pour renforcer **l'éducation au soin et à la santé** par le SIUMPPS) (consultation de psychologie, séances de sophrologie et d'ostéopathie, dépistage bucco-dentaire, conseil en nutrition...)
- **Collaboration avec la mission handicap** pour accompagner les étudiants en situation de handicap (900 étudiants accompagnés par la mission handicap depuis sa création)

Relations internationales : Aix-Marseille Université, une université internationale

AMU: une université internationale

- Action de mobilité entrante et sortante au profit de 2 400 étudiants de licence et master
- Plus de **300 partenariats Erasmus+ dans 30 pays européens et 200 accords hors Europe**
- Renforcement du dispositif d'accueil et d'intégration des étudiants entrants par la DRI
- En formation : 37 diplômes en partenariat international (dont 7 délocalisations) et 30 diplômes doubles ou multiples; 37 formations en licence master ou DU en langue anglaise; 37% des doctorants sont internationaux; 350 doctorants en co-tutelle
- Renforcement de la stratégie d'AMU en matière de **participation aux salons internationaux**

Une politique patrimoniale ambitieuse

Une politique patrimoniale ambitieuse pour rénover les campus

AMU a mis en œuvre un important programme de modernisation de ses sites afin de les mettre aux standards des campus internationaux et y développer une véritable vie de campus.

- 54 sites, 285 bâtiments et plus de 800 000 m²
- Mise en place d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière
- 2 volets complémentaires : CPER et Opérations campus
- Mise en œuvre du plan campus : 500 millions d'euros en capital

Plan campus

➤ **Plan campus Luminy:**

- depuis 2013 : réhabilitation des espaces extérieurs et accès facilité par la mise en place du BHNS reliant Castellane à Luminy, création de nouveaux parkings (voitures et 2 roues)
- Livraison de 2 nouveaux bâtiments dans le cadre de l'opération campus et du CPER: OCEANOMED et Technosport inaugurés en décembre 2014 en présence de la secrétaire d'Etat à l'ESR
- Préparation du PPP – Luminy 2017

➤ **Plan campus Aix-quartier des facultés**

- Pose de la première pierre en juin 2014 en présence de madame Fioraso, secrétaire d'état à l'ESR
- Livraison des nouveaux amphithéâtres d'ALLSH et d'un parking
- Travaux en cours

Sur les autres sites – les financements CPER

➤ À Marseille:

- **Saint Charles**: livraison du nouveau bâtiment de chimie en 2012
- **Site de l'Etoile**: : en 2013 livraison d'aménagements accompagnés de la connexion Saint Jérôme et Château-Gombert aux stations de métro les plus proches; rénovation des locaux de recherche et livraison de l'espace photonique de l'institut Fresnel et de l'extension du bâtiment de Polytech
- Rénovation des locaux de l'**EJCAM** rue Virgile Marron en 2013
- **Campus Timone**: livraison du CERIMED en 2014 et le bâtiment pédagogique en 2015
- Livraison des locaux de l'**IMÉRA** sur le site de la place Leverrier
- Réhabilitation de nouveaux **locaux sur le site du Pharo** pour les services centraux

Sur les autres sites – les financements CPER

- À Aix-en-Provence :
 - Livraison de la **maison de la recherche** dédiée aux 11 unités du secteur ALLSH inaugurée par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault en novembre 2013
 - Réhabilitation de l'amphithéâtre Portalis,
 - Rénovation des installations du nouveau **stade Ruocco** et du **Centre Sportif Universitaire des Gazelles** désormais équipé d'un nouveau gymnase et de nouveaux terrains de tennis.
 - la construction d'un nouveau **bâtiment de formation pour l'IUT**
 - la grande **bibliothèque des Fenouillères** associée la restructuration du restaurant du CROUS et à la rénovation et la création de très nombreux logements pour les étudiant-e-s et les chercheur-se-s invité-e-s

Un système d'information innovant

Structuration de la gestion du système d'information

Durant la période 2012-2015, cinq grands types d'actions ont été conduits pour faire du système d'information un levier contribuant à l'atteinte des objectifs stratégiques d'AMU :

- la mise en place du **Conseil d'Orientation du Système d'Information** (COSI),
- l'adoption d'un fonctionnement en mode projet,
- les travaux **d'harmonisation des outils et des pratiques**, indispensables en raison de l'hétérogénéité des 3 systèmes d'information antérieurs à la création d'AMU,
- la mise à disposition de **nouveaux services numériques** dans tous les champs d'activité,
- l'élaboration du **schéma directeur du numérique** (SDN) fixant le cadre d'évolution du système d'information d'AMU.

Evolution des infrastructures réseau et services numériques

- Les infrastructures réseau (projet RAIMU) ont été organisées en 2012 pour proposer aux 100 000 utilisatrices et utilisateurs potentiel-le-s (personnels, partenaires, étudiant-e-s) des accès internet à haut débit. **Près de 15 000 postes de travail répartis sur 63 sites géographiques ont été connectés au réseau.**
- Les infrastructures ont été renouvelées complètement en 2014 pour offrir aux usagers 1 Giga de débit.
- En 3 ans et demi, conception d'une **centaine de sites web** dans le respect de la charte web d'AMU
- Poursuite de la politique de déploiement des services numériques en 2013 : plateforme pédagogique Ametice ; outil pour la réalisation d'enquêtes par l'Observatoire de la Vie étudiante ; dispositif de constitution d'e-portfolios pédagogiques ; application de gestion du service commun des Presses Universitaires.

Schéma directeur du numérique

- 52 projets ont été identifiés dans 4 axes stratégiques : le pilotage, la formation, la recherche, le rayonnement d'Aix-Marseille Université. Un scénario en 3 temps, de 2015 à 2020, doit orchestrer le déploiement de ces projets.
- En 2015, la mise en œuvre du SDN a débuté et 26 projets ont été traités

Les bibliothèques universitaires

Modernisation des Bibliothèques universitaires

Avec la fusion, il s'agissait d'organiser et conforter le réseau documentaire en respectant les différents secteurs disciplinaires, dans l'intérêt des 82 000 usagers d'Aix-Marseille Université.

- 36 600 ouvrages, 2 402 périodiques imprimés et près de 20 000 titres de ressources en ligne acquis pour un budget d'acquisition de près de 4 M€,
- **Progression des horaires d'ouverture** : d'une moyenne 2012 pour l'ensemble des bibliothèques de 54,75h d'ouverture hebdomadaire à 55,88h. 6 bibliothèques du réseau ouvrent davantage que la moyenne nationale (59h hebdomadaires).
- **réaménagements des BU** de Saint-Charles de Timone et Saint-Jérôme) et installation de **nouveaux espaces multimédias** (Timone, Luminy, Droit Aix et Canebière).
- Augmentation du nombre d'usagers formés à l'information scientifique et technique entre 2012 et 2014 : 1 712h de formation dispensées (+ 67%), 12 570 usagers formés (+ 65%).
- **2,25 millions de visites** en 2014 dans les BU

Développement des services de bibliothèque à distance

- Dès 2013 : déploiement de l'interface d'accès unique aux ressources électroniques d'AMU et ouverture d'un site Web du SCD
- Mise en œuvre de nouveaux outils tels Web 2.0 et le service de questions/réponses et d'aide en ligne « @zimut ».
- Renforcement des services à distance: des guides et tutoriels disciplinaires appelés « **Libguides** », librement accessibles en ligne, et avec la numérisation des annales d'examens en sciences, en sciences du sport et en économie.
- **les outils numériques du SCD ont enregistré 2,87 millions de visites en 2014.**
- En novembre 2015, déploiement d'**une grande enquête électronique « LibQUAL+ »**

Une université structurée, performante, et responsable

Une organisation interne stabilisée

- Mise en place progressive des toutes les instances en conformité avec les loi ESR 2013 et 2014
- Mise en place d'instances d'aide au pilotage :
 - Le conseil d'orientation du système d'information (COSI)
 - Le comité d'orientation de la politique patrimoniale (COPPAT)
 - Le comité de valorisation
- D'autres instances ont été créées afin d'éclairer les choix de l'université dans différents domaines stratégiques comme
 - Le conseil d'orientation de la vie étudiante (COVE)
 - La commission des relations internationales (CORI)
 - Le conseil d'orientation du développement durable (CODD)
 - Le comité d'audit interne

Transparence de la gouvernance et fonctionnement des instances

- Rapports d'activité des directoires de la recherche et de la formation rendus à la gouvernance depuis 2013
- Publication du bilan social en 2015
- Rapport annuel de gestion exhaustif présenté en conseil d'administration depuis 2014
- Diffusion à tous les personnels AMU des réponses aux questions diverses du comité technique depuis 2014
- Taux de vote à l'unanimité en
 - en Conseil d'administration : 59% sur 4 ans et 76,6% en 2015
 - En commission recherche : 90% sur 4 ans et 99% en 2015
 - En commission formation et vie universitaire : 62.9 % sur 4 ans et 72 % en 2015.

Une nouvelle structuration administrative opérationnelle

- Programme ORIGAMU finalisé en septembre 2014 (débuté en septembre 2012) À chaque étape, les instances de l'université ont été associées et ont approuvé les propositions faites
- Définition des organigrammes, rédaction de procédures et de contrats de service.
- septembre 2013 : 45 réunions et rencontré quelques 620 personnels
- **Bilan ORIGAMU :**
 - 493 fiches de postes ont été diffusées.
 - 500 réunions individuelles ont permis aux agents de mieux connaître le poste auquel ils aspiraient.
 - La préparation de la nouvelle affectation des personnels a nécessité 3 mois de travail à l'issue de laquelle la CPE a approuvé toutes les propositions à une très large majorité
 - Les déménagements ont été orchestrés pour installer près de 900 agents dans leurs nouveaux bureaux.
 - Des formations d'adaptation aux nouveaux postes ont concerné près de 2 000 personnels.

Amélioration de la situation financière

La situation financière de l'université, très périlleuse en 2012, a progressivement été maîtrisée grâce à une gestion saine et rigoureuse, dans un contexte national dégradé ces deux dernières années.

En 2015:

- La construction du budget initial d'AMU pour l'année 2015 a été le fruit d'un travail complexe dans un contexte financier national difficile où AMU n'a disposé d'aucune visibilité sur sa subvention pour charge de service public avant le mois d'avril.
- Il a également fallu faire face à l'absence de compensation par l'État de certaines dépenses de masse salariale pour les deux années 2014 et 2015.
- Un minutieux travail d'élaboration budgétaire a été mené de concert avec les composantes, les unités de recherche et les directions centrales.
- En mars 2015, le compte financier 2014 a été approuvé par le CA, présentant un **résultat positif de 1,3 M€**.

Une politique des ressources humaines concertée

- Construction d'un **dialogue social de qualité** :
 - association des représentants des personnels BIATSS aux GT les concernant avant présentation au CT;
 - diffusion à tous des réponses aux questions divers du CT
 - Installation du Médiateur de l'Université

- **Accompagnement des personnels dans le cadre de la mise en place de l'organisation définitive des services**
 - choix pour tous les agents du lieu d'exercice de leurs fonctions – aucune mobilité géographique forcée
 - les changements des fonctions ont été accompagnés par un vaste plan de formation
 - un service de navette a été mis en place (Aix- Pharo et saint-Charles- Pharo)

Une politique des ressources humaines concertée

- Une politique volontariste en matière de rémunérations: dès 2012, les taux de prime ont été alignés sur le niveau le plus élevé existant dans les trois anciennes universités, avec une augmentation de 5% ;
- En 2013, une augmentation de 7% a été mise en œuvre et encore 5% supplémentaires en 2014
- Mise en place du dispositif Sauvadet : 100 postes ont été ouverts au concours chaque année depuis 2013.
- Instauration d'un nouveau cadre harmonisé pour asseoir notre politique Ressources Humaines : définition des règles en matière de congés et d'horaires des personnels BIATSS, de congés formation ; définition des conditions et critères d'examen des dossiers pour l'avancement des BIATSS et des enseignant-e-s-chercheur-se-s ; Définition des règles de répartition des services et les équivalences pour les EC

Une attention particulière aux conditions de travail

- Trois volets principaux:
 - **hygiène et sécurité** : installation du CHSCT et lancement d'une expertise par le cabinet CATEIS (en cours)
 - **Médecine de prévention** : recrutement d'une psychologue du travail à temps plein au SUMPP et dispositif d'écoute en lien avec la MGEN
 - **Insertion des travailleurs handicapés** : installation de la mission handicap (étudiants) et du bureau handicap (personnels)

- Installation **d'une mission Égalité hommes-femmes**:
 - adoption d'une charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes en mai 2013;
 - Mise en place d'une commission dédiée en novembre 2013
 - Création d'une page sur le site internet d'AMU
 - Travail en cours sur une charte sur l'équilibre des temps de vie (professionnel et personnel)

Une action sociale volontariste

- Harmonisation des actions culturelles, sociales et sportives à l'échelle d'AMU

- **Dans le domaine social :**
 - 3 assistantes sociales ont assuré une permanence sur différents sites géographiques de l'université ;
 - développement des lieux de restauration collective sur les campus d'AMU accompagné de la mise en œuvre de subventions en faveur des personnels de l'établissement
 - allocations en faveur des enfants des personnels pour leurs études supérieures ou en lycée professionnel éloigné du domicile parental ; pour des séjours éducatifs ; pour des centres d'activité les mercredis et les vacances scolaires ; pour des aides en faveur des enfants en situation de handicap ;
 - aide au changement de logement locatif
 - aides financières sous forme de secours et de prêts décidées en Commission d'Action Sociale ;
 - Mise en place d'un dispositif de cession gratuite aux personnels d'ordinateurs recyclés ;

Une action sociale volontariste

➤ **Dans le domaine social :**

- concernant l'enfance : des subventions de 10 à 90 % accordées pour les séjours et stages, dont le BAFA, pour les enfants lors des vacances scolaires ;
- Pour les retraité-e-s : organisation de journées de préparation à la retraite - Chaque année un spectacle de Noël réunit plus de 4 000 personnels et leurs familles

➤ **Dans le domaine culturel :**

- les cours des chorales d'AMU dispensés sur les campus Timone, Luminy, Saint-Charles et Schuman ;
- conventions signées avec les théâtres et les festivals pour que les personnels bénéficient de tarifs préférentiels
- Subvention des billets de cinéma de la chaîne PATHE ainsi que des opérations ponctuelles avec les festivals et théâtres.

➤ **Dans le cadre sportif :**

- une subvention de 15 € allouée pour l'adhésion aux activités du SUAPS ;
- Offre d'activités sportives sur certains sites sur la pause méridienne.

Une action sociale volontariste

Malgré le contexte budgétaire tendu, le budget et les actions du SCASC ont été chaque année non seulement maintenus mais également développés.

Depuis 2015, des nouveautés complétant les dispositifs existants :

- réservation de berceaux dans une crèche privée près du campus de Luminy
- un week-end balnéaire subventionné à 50 %,
- un partenariat avec le service commun de la documentation (SCD) donnant aux personnels l'accès à des ouvrages de culture générale ou à des échanges autour de livres durant la pause méridienne
- la délivrance, exclusivement par l'intermédiaire des assistantes sociales, de "**chèques d'accompagnement personnalisés**" aux personnels en grande difficulté financière.
- Une dotation de 50€ à l'arrivée d'un nouvel enfant.

Une démarche de développement durable

- Mise en place **conseil d'orientation du développement durable** avec des référents développement durable dans chaque direction et composante
- Ouverture d'un **site internet dédié aux questions relatives au DD**
- Élaboration du « **plan de déplacement campus** » avec Cinq axes ont été définis : informer et sensibiliser sur l'éco-mobilité, développer le covoiturage, favoriser l'usage des modes de déplacement doux, optimiser les déplacements professionnels et intersites, influencer sur les choix d'aménagement des collectivités.
- En 2014 adoption du **premier plan vert AMU**
- En 2015 : lancement **d'une application internet pour favoriser le co-voiturage**
- **Organisations d'actions et d'évènements** de sensibilisation à l'attention des étudiants et personnels comme la semaine « Agir ensemble » en 2014, renouvelée en 2015

Le rayonnement d'Aix-Marseille Université et son ancrage sur son territoire

Une communication au service des valeurs d'AMU

En matière de **communication interne**:

- Diffusion mensuelle de «La Lettre d'AMU» sur tous les sites
- Diffusion de la lettre d'information politique «AMU-Info» à l'attention des personnels d'AMU
- Diffusion des newsletters hebdomadaires pour les personnels et mensuelles pour les étudiants
- Mise en ligne d'une plateforme numérique interne intrAMU apportant aux personnels toute l'information institutionnelle utile dans un souci de totale transparence.

Dans le cadre de **la communication externe**:

- **Modernisation du site web institutionnel** avec une version anglaise
- Mise en place d'une **signalétique directionnelle harmonisée** aux entrées de campus et au sein des sites
- Mise en œuvre de 2 campagnes publicitaires

Une communication au service des valeurs d'AMU

- une stratégie **de communication numérique** :
 - La mise en place d'un compte twitter,
 - présence sur LinkedIn
 - déploiement d'une application web-mobile (AMU mobile) pour nos 74 000 étudiantes et étudiants
 - Réflexion dans le cadre du SDN sur la stratégie d'AMU sur les réseaux sociaux

Fondation unique d'Aix-Marseille Université

- créée le 13 mars 2014 de la fusion des deux anciennes fondations universitaires « Santé, sport et développement durable » et « Savoirs, métiers et territoires »,
- Lancement de deux appels d'offres en 2014 et en 2015 de plus de 300 000 euros chacun pour financer des projets d'aide à la mobilité au bénéfice de nos doctorants, des bourses post-doctorales, des projets de diffusion du savoir et de valorisation de la recherche ainsi que des projets étudiants.
- Lancement d'une campagne de fundraising

Une université ancrée sur son territoire

- Une implication forte dans le projet métropolitain : première concrétisation de la Métropole
- **Le rapprochement avec les acteurs socio-économiques du territoire**
 - Signature d'une trentaine d'accord cadre de partenariat intégrant des volets formation, recherche, insertion professionnelle
 - Organisation d'évènements comme la semaine AMU entreprise, opération entrepreneur d'un jour..
- **AMU, chef de file de la politique de site dans le cadre de la loi ESR de 2013:**
 - conventions bilatérales d'association signée avec l'université d'Avignon, de Toulon, l'EIP d'Aix-en-Provence et l'ECM
 - Une stratégie de site validée par tous les partenaires
 - Premier comité de pilotage réuni en janvier 2016